

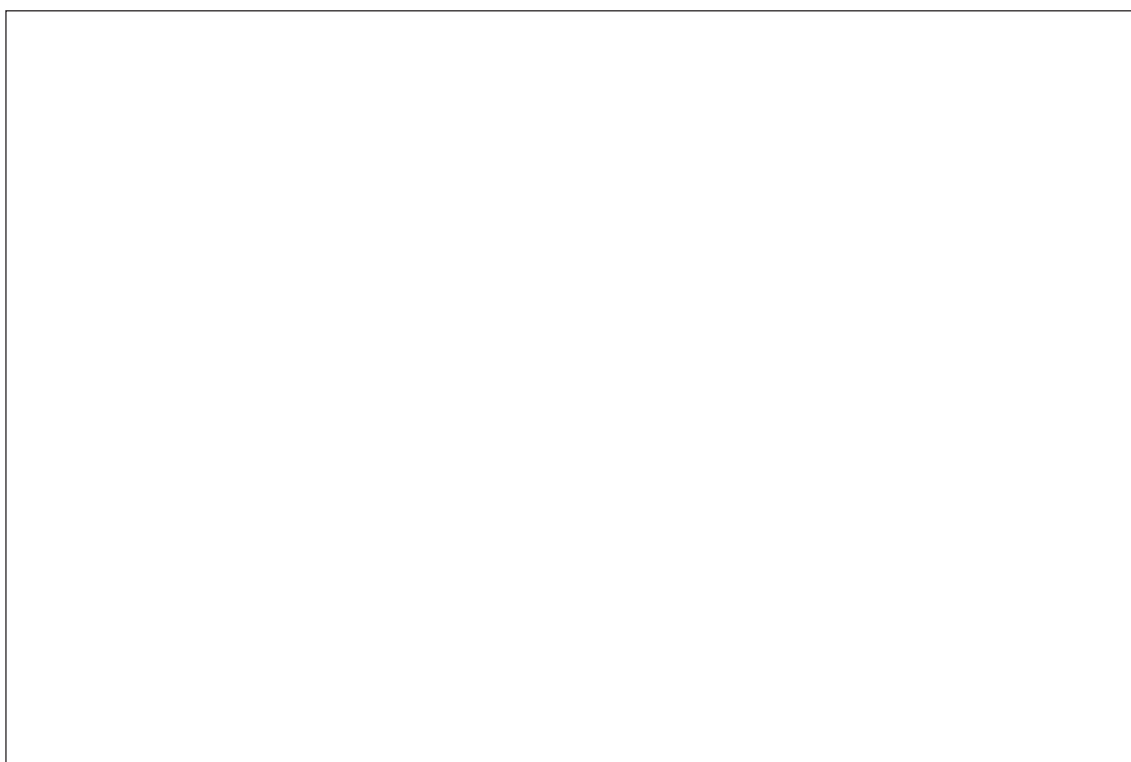
N° 34

mars 2003

SAMUDRA

REVUE

COLLECTIF INTERNATIONAL D'APPUI AUX TRAVAILLEURS DE LA PECHE



25^{ÈME} SESSION DU COMITÉ DES PÊCHES DE LA FAO

INDE: PÊCHE SAISONNIÈRE DANS LA MANGROVE

L'AQUACULTURE DANS LES PAYS ARABES

NOUVELLE-ZÉLANDE: LES QIT ET LA SUITE

UE: LES ACCORDS DE PARTENARIAT DANS LA PÊCHE

TANZANIE: FEMMES DE LA PÊCHE

LA GESTION DE LA PÊCHE EN EUROPE

BRÈVES

Sommaire

SAMUDRA n° 34 mars 2003 revue de l'ICSF paraissant trois fois par an

<input type="checkbox"/>	EDITORIAL	1
<hr/>		
<input type="checkbox"/>	PAYS ARABES Augmenter la production	3
<hr/>		
<input type="checkbox"/>	NOUVELLE-ZELANDE Où sont passés les fish and chips ?	8
<hr/>		
<input type="checkbox"/>	UNION EUROPEENNE Finie la pêche irresponsable ?	13
<hr/>		
<input type="checkbox"/>	TANZANIE Partenaires en toute confiance	20
<hr/>		
<input type="checkbox"/>	ATLANTIQUE-NORD Quelque chose n'a pas fonctionné	29
<hr/>		
<input type="checkbox"/>	COMPTE-RENDU On parle des pêches artisanales	33
<hr/>		
<input type="checkbox"/>	DOCUMENT Pour la défense de la petite pêche	36
<hr/>		
<input type="checkbox"/>	COURRIER Soyons bien compris	40
<hr/>		
<input type="checkbox"/>	PUBLICATION Un livre dense, une source d'inspiration	41
<hr/>		
<input type="checkbox"/>	INDE Trop de monde à Jambudwip ?	46
<hr/>		
<input type="checkbox"/>	BREVES Nouvelle-Zélande, Malaisie, Mozambique, Ghana, Argentine, Brésil, Chili, Pérou, Inde	50
<hr/>		

Petite pêche, vaste programme

La vingt-cinquième session du Comité des pêches (COFI) de la FAO s'est tenue du 24 au 28 février 2003 à Rome. Parmi les points à l'ordre du jour, il y avait notamment les *Stratégies pour accroître la contribution durable des pêches artisanales à la sécurité alimentaire et la lutte contre la pauvreté*. La dernière fois que la petite pêche était apparue à l'ordre du jour du COFI c'était en 1983, il y a donc vingt ans, dans la dernière ligne droite avant la Conférence mondiale de la FAO sur la gestion et le développement des pêches qui a eu lieu en 1984.

La décision d'inclure ce thème dans la session de 2003 était particulièrement opportune car il serait débattu après le Sommet mondial de l'alimentation et le Sommet mondial sur le développement durable, où justement la lutte contre la faim et la pauvreté a été, dans les deux cas, une préoccupation essentielle. Par ailleurs, pour donner suite au Sommet mondial de l'alimentation, la FAO a lancé un processus visant à élaborer des « lignes directrices facultatives qui devraient faciliter l'instauration progressive du droit à une alimentation adéquate ».

Le fait que ce thème ait été retenu prouve une nouvelle fois que la petite pêche, surtout dans les pays en développement, constitue une source importante d'emplois, de revenus et de nourriture.

Mais il était bon de réaffirmer avec encore plus de force que la petite pêche est un mode de développement tout à fait adapté, compte tenu en particulier des critères du développement durable qui constitue aujourd'hui une préoccupation essentielle. A cet égard, on peut citer le passage d'une enquête conjointe de la Banque mondiale, du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), de la Commission européenne et de la FAO qui a pour titre *Etude pour la recherche halieutique internationale* (SIFR, 1992) :

« ... Dans bon nombre de situations, la pêche artisanale semble présenter plus d'avantages. Elle a besoin de beaucoup de bras, elle consomme moins de carburant, elle utilise des engins de capture plus sélectifs et nécessite moins d'équipements ou de matériaux venus d'ailleurs. Le capital d'exploitation appartient aux gens du lieu, souvent les pêcheurs eux-mêmes. Et parce que leur survie dépend de ressources généralement proches de leurs communautés, les petits pêcheurs ont tout intérêt à bien gérer leurs pêcheries, plus que ceux qui disposent de plus gros bateaux ».

Partout dans le monde, de multiples pêcheries souffrent manifestement de surexploitation. Il faut donc créer un environnement politique favorable à une pêche artisanale travaillant avec des engins sélectifs. Comme le note un document préparé par le Secrétariat sur le thème qui nous concerne ici, il faut notamment et avant tout pour cela « une gestion améliorée des pêches par le biais de l'attribution aux petits pêcheurs pratiquant la pêche côtière et continentale de droits de pêche garantis par la législation applicable et l'adoption de mesures efficaces de protection des petits pêcheurs contre les activités des pêcheries industrielles responsables de l'appauvrissement et de la dégradation des ressources et des habitats aquatiques ».

Compte tenu du fait que les flottilles de la petite pêche disposent de plus en plus de moyens techniques leur permettant d'aller plus au large, d'une part, et que la pression sur les ressources côtières continue de s'accroître, d'autre part, il semble tout à fait opportun que, dans le cadre des zones économiques exclusives (ZEE), les pouvoirs publics agrandissent les secteurs réservés à la petite pêche. Cela serait aussi très utile pour améliorer la sécurité en mer car bien des accidents sont dus au fait que bateaux industriels et petits bateaux se mêlent sur une même zone de pêche. Beaucoup de petits pêcheurs ont perdu embarcation ou matériel, et parfois la vie, à la suite d'accidents survenus avec de gros bateaux.

Il faut maintenant reconnaître que la petite pêche constitue un mode de développement plus avantageux, et qu'il faut donc lui attribuer une part plus importante de la ressource. La pêche industrielle a été soutenue par les politiques gouvernementales, souvent au détriment de la petite pêche et du développement durable, et là même où la petite pêche est tout à fait capable de remplir sa mission. Il importe d'infléchir au plus vite ces politiques.

Soutenir la petite pêche c'est assurer pour longtemps et non plus sur le court terme des avantages socio-économiques et environnementaux, pour que la pêche puisse faire vivre le plus grand nombre dans la dignité et non pas profiter encore plus à une minorité.



Augmenter la production

Pour augmenter la production locale, plusieurs pays arabes développent actuellement l'aquaculture qui, jusqu'à présent, restait une activité plutôt modeste

Partout dans le monde, aujourd'hui comme hier, la pêche en mer, en eau saumâtre ou en eau douce et dans des bassins d'élevage est source de nourriture, d'emplois, de loisirs, de commerce : toutes choses qui contribuent au bien-être des gens.

Les ressources ichthyiques que renferment les eaux bordant les vingt-deux pays arabes, les sites de mariculture et les plans d'eau intérieurs représentent un potentiel de développement important. Si les pêcheries faisaient l'objet d'une exploitation rationnelle, scientifique, elles pourraient dans bon nombre de pays contribuer bien plus à faire face à la demande sans cesse croissante en matière d'alimentation et de progrès économique.

Les pays arabes totalisent une longueur de côte de 23 000 km ou un peu plus et leur plateau continental représente quelque 608 000 km. On évalue à 7,2 millions d'hectares la superficie des divers plans d'eau intérieurs: deltas, zones marécageuses, réservoirs, lagunes, rivières et fleuves, lacs... Les pays arabes ont la mer de tous côtés : à l'est le Golfe arabe et le Golfe d'Oman, au sud la mer d'Arabie, le Golfe d'Aden et l'océan Indien, au nord la Méditerranée et à l'ouest l'Atlantique. D'autres masses d'eau peuvent aussi contribuer grandement à augmenter la production : la mer Rouge et d'autres petits golfes, des fleuves (Nil, Tigre, Euphrate...), les lacs naturels et artificiels (lac Nasser en Egypte, lac de Nubie au Soudan, lac Assad en Syrie...).

Et les zones économiques exclusives (ZEE) étendent l'espace maritime des pays arabes jusqu'à des zones de pêche internationales plantureuses.

Dans bon nombre de pays arabes, l'aquaculture en mer ou en eau douce qu'on développe actuellement pour accroître la production locale est un secteur d'activité relativement récent. En 2000, selon les chiffres de la FAO, les débarquements de toutes sortes des divers pays arabes ont atteint 2,5 millions de tonnes, soit environ 1,9 pour cent de la production mondiale (130,4 millions de tonnes cette même année). Depuis quelques années, le poisson d'élevage en eau de mer et en eau

douce tient une place non négligeable dans la production totale de ces pays. En 1997, l'aquaculture avait donné en tout 98 000 tonnes, 170 000 tonnes en 1998, 252 000 tonnes en 1999, 366 000 tonnes en 2000. On en était à 22 000 tonnes seulement en 1984, ce qui montre bien la progression de cette activité dans le monde arabe.

Développement de l'aquaculture

Pour faire face à l'augmentation rapide de la population et à la baisse de production des pêches de capture tant en mer qu'en eau douce, le développement de l'aquaculture est un élément tout à fait important, et cela partout dans le monde. Ce secteur croît d'ailleurs d'une année à l'autre et il a représenté 28 pour cent de la production mondiale en 2000.

Le monde arabe ne reste pas en dehors de cette évolution. Un certain nombre de pays disposant de masses d'eau douce (Egypte, Irak, Soudan, Syrie) pratiquaient depuis longtemps l'élevage du poisson, comme une activité de subsistance surtout.

Mais depuis quelque temps, les choses ont clairement pris une tournure commerciale. D'autres pays largement dépourvus de plans d'eau douce (Tunisie, Maroc, Arabie Saoudite, Koweït, Bahreïn...) ont installé sur leurs côtes des enclos où on élève du poisson.

Dans les Emirats arabes unis et à Oman se sont ouverts des centres de recherche tournés vers le développement d'activités aquacoles locales. Parmi les pays arabes, l'Egypte et l'Arabie saoudite ont pris les devants en établissant des élevages de crevettes sur les bords de la mer Rouge ou de la Méditerranée.

Certains centres, dans la région du Golfe arabe notamment, travaillent sur l'élevage de la crevette. C'est le cas dans les Emirats arabes unis. Les résultats sont mis à la disposition du secteur privé où se trouvent, pense-t-on, les principaux investisseurs potentiels.

Les élevages portent sur des espèces traditionnellement populaires dans les divers pays concernés, notamment le tilapia en

Tableau 1 : Production (tonnes) de la mariculture dans les pays arabes pour 1997-2000

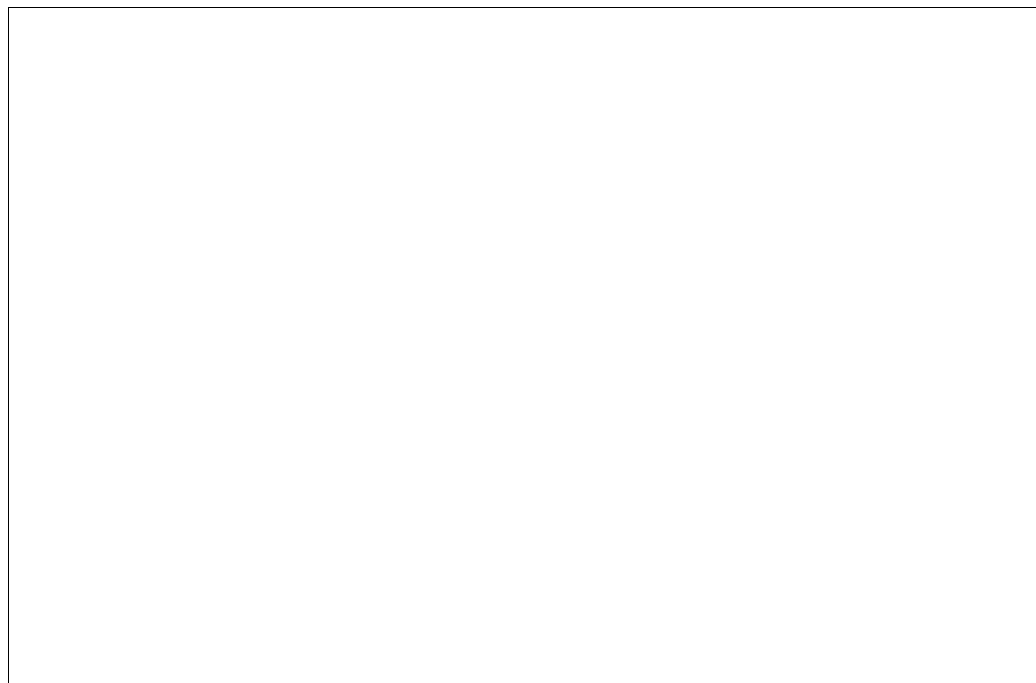
Pays	1997	1998	1999	2000
Algérie	81	64	65	74
Arabie saoudite	892	1,861	1,390	2,086
Bahreïn	4	4	5	12
Egypte	64,417	123,897	190,871	303,573
Emirats arabes unis	0.5	0.5	0.5	0.5
Jordanie	0	117	449	489
Koweït	204	220	264	376
Maroc	1,129	954	1,160	862
Oman	4,698	4,081	6,454	4,851
Qatar	2	0	0	0.5
Tunisie	865	944	287	719
Total	72,292.5	132,142.5	200,945.5	313,043

Tableau 2 : Production (tonnes) de l'aquaculture en eau douce dans les pays arabes pour 1997-2000

Pays	1997	1998	1999	2000
Algérie	241	219	185	201
Arabie saoudite	3,798	3,240	3,662	3,918
Egypte	9,037	15,492	35,406	36,520
Irak	3,400	7,500	2,183	1,745
Jordanie	200	176	66	80
Liban	300	400	300	400
Libye	100	100	100	100
Maroc	1,055	1,150	1,560	985
Soudan	1,000	1,000	1,000	1,000
Syrie	5,596	7,233	6,079	6,797
Tunisie	1,010	898	808	834
Total	25,737	37,408	51,348	52,580

Tableau 3 : production aquacole totale (mer et eau douce) dans les pays arabes pour 1997-2000

Pays	1997	1998	1999	2000
Algérie	322	283	250	275
Arabie saoudite	4,690	5,101	5,052	6,004
Bahreïn	4	4	5	12
Egypte	73,454	139,389	226,276	340,093
Emirats arabes unis	0.5	0.5	0.5	0.5
Irak	3,400	7,500	2,183	1,745
Jordanie	200	293	515	569
Koweït	204	220	264	376
Liban	300	400	300	400
Libye	100	100	100	100
Maroc	2,184	2,104	2,720	1,847
Oman	4,698	4,081	6,454	4,851
Qatar	2	0	0	0.5
Soudan	1,000	1,000	1,000	1,000
Syrie	5,596	7,233	6,079	6,797
Tunisie	1,875	1,842	1,095	1,553
Total	98,029.5	169,550.5	252,293.5	365,623



Egypte et au Soudan, et aussi en Arabie saoudite où vivent des minorités égyptiennes et soudanaises.

En Egypte, on élève aussi la carpe dans les rizières. Dans la plupart des pays du Conseil de coopération des États du Golfe (Bahreïn, Koweït, Oman, Qatar, Arabie saoudite, Emirats arabes unis), on élève du méroü (*Serranidae* spp).

Le poisson lapin (*Siganus*) est très prisé, surtout au Bahreïn. En Egypte et en Arabie saoudite, il y a des élevages intensifs de crevettes (*Penaeus semisulcatus* essentiellement).

En plus de ces entreprises commerciales, il existe sur la côte méditerranéenne de l'Egypte plusieurs projets expérimentaux pour développer l'élevage en enclos du bar et de la dorade en vu d'une exportation de la production vers les pays européens pour obtenir des devises.

On établit aussi dans des régions désertiques de l'Egypte des sites aquacoles qui utilisent l'eau souterraine. Lorsque les études auront démontré qu'il devient plus intéressant d'investir dans l'aquaculture et que le savoir-faire et la technologie seront plus disponibles, on espère bien que le développement de la production aquacole sera encore plus significatif.

En 1996, le Sommet mondial de l'alimentation qui se tenait à Rome affirmait que « *la sécurité alimentaire existe lorsque tous les êtres humains ont, à tout moment, un accès physique et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins*

énergétiques et leurs préférences alimentaires pour mener une vie saine et active ».

Dans l'optique de cette définition, le poisson peut évidemment être très utile pour enrichir la nourriture de base de la population, notamment de ceux qui ne disposent que d'un faible pouvoir d'achat.

Source de nourriture et de revenus

Il arrive que des pêcheurs ne puissent pas toujours se permettre de consommer leur production, mais même dans ce cas, dans la mesure où la vente du poisson permet d'acheter d'autres aliments, on peut dire que cela contribue encore à la sécurité alimentaire.

Dans un grand nombre de pays en développement, le poisson concoure au bien-être des individus en leur assurant nourriture et revenus et en permettant à l'Etat d'encaisser des devises grâce aux exportations.

C'est surtout vrai pour les populations littorales et celles qui vivent autour des lacs et des barrages. Pour se nourrir, elles élèvent des espèces traditionnelles dans de modestes installations et écoulent leurs surplus sur les marchés du voisinage.

Le poisson est consommé frais par les gens du coin. Cette activité génère un certain revenu pour les éleveurs et met sur le marché du poisson pas trop cher. Ce type d'aquaculture pratiqué par des petits exploitants a cours en Egypte, en Irak, au Soudan.

S'il pouvait se développer, le niveau de l'offre s'améliorerait évidemment à la fois dans les campagnes et dans les villes. Et cela permettrait

de réduire les importations et d'économiser les devises dont dispose le pays. Et les masses pourraient se procurer des protéines animales à des prix abordables.

On s'accorde généralement à dire que sur le plan mondial la ressource qui fait vivre la pêche en mer et la pêche en eau douce est le plus souvent pleinement exploitée.

Les pays arabes doivent sans délai améliorer la production locale et développer leurs activités aquacoles maritimes et continentales. Dans les pays qui connaissent de fortes concentrations de population (Egypte, Irak, Soudan...), l'aquaculture est plus profitable lorsqu'elle se pratique aussi dans le cadre communautaire local comme une activité artisanale, surtout dans les populations qui vivent sur la côte ou près de masses d'eau douce.

La production des divers pays arabes en provenance de la mer, des masses d'eau douce ou saumâtre est restée stable depuis quelques années et se situe entre 2 et 2,5 millions de tonnes par an.

Cela va vraisemblablement continuer ainsi pendant des années alors qu'en même temps la population augmente. Si dans certains pays, comme en Egypte, on pratiquait depuis longtemps une aquaculture de subsistance, l'aquaculture purement commerciale est ici une activité relativement nouvelle.

Il est possible que, grâce à des mesures appropriées de gestion et de préservation de la ressource, on puisse augmenter la production, d'autant plus que l'effort de pêche

s'intensifie. Mais cela n'ira pas au même rythme que la croissance démographique, et il sera bien difficile de maintenir l'offre pour les espèces les plus prisées et faciles à capturer. Il s'agit aujourd'hui d'organiser et de stimuler la production afin que les disponibilités à des fins alimentaires ne traînent pas derrière le taux de croissance démographique mais que, bien au contraire, elles augmentent : tout un défi !

Dans la plupart des pays arabes, et on citera en particulier l'Egypte et l'Arabie saoudite qui importent beaucoup de poisson, l'aquaculture n'est pas encore solidement implantée. Pour arriver à cette fin, l'Etat et les instituts spécialisés devraient encourager la recherche et faire en sorte que ses résultats puissent se concrétiser dans des activités aquacoles maritimes et continentales.

La participation des centres de recherche publics est indispensable pour s'assurer de la viabilité des projets et pousser les investisseurs du secteur privé à s'engager dans la filière aquacole.

La recherche doit étudier un certain nombre d'aspects : amélioration des techniques, réduction des coûts de production, protection de l'environnement. On veillera également à ce que l'élevage d'espèces locales prisées par le consommateur et éventuellement d'espèces nouvellement introduites n'entraîne pas une rupture des équilibres écologiques.

Pour maintenir un développement durable de l'aquaculture, il importe de prendre un certain nombre de mesures visant à améliorer la qualité de l'eau des bassins, les techniques de gestion des sites, notamment en matière de protection de l'environnement sur la côte et

dans les terres. Si ces conditions sont remplies, il sera possible de mener à bien l'expansion d'activités aquacoles productrices et financièrement rentables.

Pays arabes

Cet article a été écrit par Izzat Feidi (ifeidi@thewayout.net), ancien chef du Service de la commercialisation et de l'utilisation du poisson de la FAO, Rome, consultant, Académie arabe de science et de technologie et du transport maritime, Le Caire, Egypte

Quotas individuels transférables

Où sont passés les *Fish and chips*?

Le Viaduct Basin, port d'attache traditionnel de la plupart des bateaux de pêche d'Auckland, a irrévocablement changé de visage

J'en ai pas pu me procurer des *fish and chips* à Ponsonby, en tout cas pas à la manière d'avant : dans une poissonnerie du front de mer qui étalait son fascinant assortiment de poissons frais, grands et petits, entiers ou réduits en filets et même à la tête, à quoi s'ajoutaient parfois d'étranges encornets. J'étais retourné à Ponsonby pour un anniversaire et pour retrouver les traces de mon enfance. C'était alors un coin de banlieue ouvrière avec des commerces. Aujourd'hui c'est devenu un quartier chic avec restaurants et boutiques à la mode. Quand j'étais gosse, après la distribution des journaux du samedi soir, on s'offrait une gourmandise : manger un fish and chips, chaud, salé, délicieux, enveloppé dans du papier journal. Et on se brûlait les doigts à piquer dans ce plat à travers un trou dans l'emballage. Debout près du présentoir à journaux à l'extérieur du pub, on pouvait se permettre d'observer intensément la scène : après avoir éclusé leur dose de 18 h, les travailleurs et les ivrognes sortaient d'un pas traînant de l'établissement. Enfer et damnation, croyais-je à l'époque ! Je me rends compte maintenant que c'était là sans doute mon premier contact avec le monde de la pêche. Il ne manquait pas alors de poisson frais, du premier choix venu d'à côté, et pas cher. Dans le coin, le poisson était un plat commun et fréquent chez beaucoup de gens.

Des années plus tard, au début des années 1980, environ un an avant l'introduction du système des quotas individuels transférables (QIT), j'avais sur la planche un programme de recherche de six mois qui portait sur le Viaduct Basin, le point d'attache de la majorité des bateaux de pêche d'Auckland. Le quartier du Viaduct est coïncé entre le quartier des affaires au centre d'Auckland, la zone industrielle où sont les silos à ciment, les slipways et les ateliers de réparation, le parc des hydrocarbures et le quai des pétroliers. Le Viaduct Basin est encerclé par la route et les pontons et coupé par le pont levant qui permettait aux bateaux d'entrer et de sortir. Il avait donné son nom au secteur. A l'extérieur il y avait des bateaux d'une certaine taille, des chalutiers, des barges et d'autres embarcations qui attendaient une réparation, une rénovation ou la démolition. A l'intérieur du quai qui freinait la houle du Nord s'abritait

une étonnante diversité de petits bateaux. Puis, tout autour du Viaduct, il y avait les ateliers de la Direction du port, les marchés aux fruits et aux légumes, de petits et de gros armements, les magasins d'accastillage et divers autres services. Le parc de réparation de la Direction du port avec ses bateaux de servitude était tout près, et pourtant les bois des vieux quais où s'amarraient les bateaux de pêche étaient en train de pourrir. Par endroits, on avait condamné le passage.

C'est là que se trouvaient les flottilles des grosses sociétés de pêche, et des moins grosses, et aussi les bateaux des patrons-pêcheurs, les artisans. Les grosses sociétés (Sanford and Jaybel Nichimo) exploitaient surtout des chalutiers en acier qui faisaient entre 40 et 60 pieds (12 à 18 m), donc de taille moyenne. Les armements plus modestes avaient des bateaux plus traditionnels, plus petits et plus anciens. Certains étaient même venus du Royaume-Uni pour constituer une flottille de trois à cinq unités. Les bateaux artisans, de propriétaires-exploitants embarqués, étaient les plus nombreux et les plus diversifiés : senneurs travaillant à la senne danoise, palangriers, quelques fileyeurs utilisant des filets calés... Le Viaduct était fréquenté par 150 à 200 bateaux qui généraient une activité qu'on peut bien qualifier de multiculturelle. Il y avait là un soupçon de Maoris, une bonne dose de Dalmates (le fondement de ce secteur assurément), quelques Hollandais, les (la multitude) des Kivis et des gens de diverses autres origines ethniques.

Du spectacle

J'habitais sur l'île de Waiheke, reliée au centre d'Auckland par un ferry qui mettait tout juste 35 minutes à faire le trajet. Même quand on prenait au petit matin la navette des ouvriers, on débarquait dans un quartier en proie à une agitation chaotique. Des dizaines d'embarcations, des centaines de personnes, des marins déchargeant la pêche, des empilements de caisses, des acheteurs négociant ferme avec des patrons ou entre eux par-dessus des lots de dorade royale, trevalli (carangue australienne), grondin rouget, blouse cuir, kingfish (*Seriola lalandi*), plie de sable ou à ventre jaune, aiguillat destinés à partir au loin ou vers des commerces locaux,

écaillés, vidés nettoyés, prêts à embellir les étals.

Les pêcheurs commençaient à savoir qu'on pouvait gagner de l'argent en exportant sur le marché japonais de la dorade *iki jimi*. Des vire-ligne actionnés par un démarreur de moteur d'auto remplaçaient la force des bras et les omniprésents bouts de chambre à air de vélo qui servaient de doitiers et qu'on appelait *Frenchies*. Dans la ferveur on innovait et on mettait au point de nouvelles méthodes pour capturer et pour traiter le poisson.

Et il y avait de l'animation, un va-et-vient de voitures, de camions et camionnettes. A mesure que la matinée s'écoulait, le chaos devenait plus sage. Qu'ils fussent satisfaits ou déçus des résultats obtenus, les pêcheurs se calmaient, même si le travail continuait sur les bateaux et les quais où l'on nettoyait, on chargeait de la glace, on préparait la prochaine sortie.

L'après-midi était souvent plus tranquille, le moment où les techniciens s'occupaient consciencieusement de pièces à changer mécaniques ou électroniques, d'entretien courant.

Puis le patron et les matelots chargeaient le carburant et la glace, et même avant que le matériel ne soit rangé, on lâchait les amarres et en route pour la marée suivante : par-dessous le pont levé, dans le port et les eaux du golfe d'Hauraki ou des recoins et des estuaires discrets derrière les îles de cette mer intérieure, tout le temps sous l'œil scrutateur de mouettes et de badauds : gens en marche ou à l'arrêt, employés de bureaux à la pose du déjeuner,

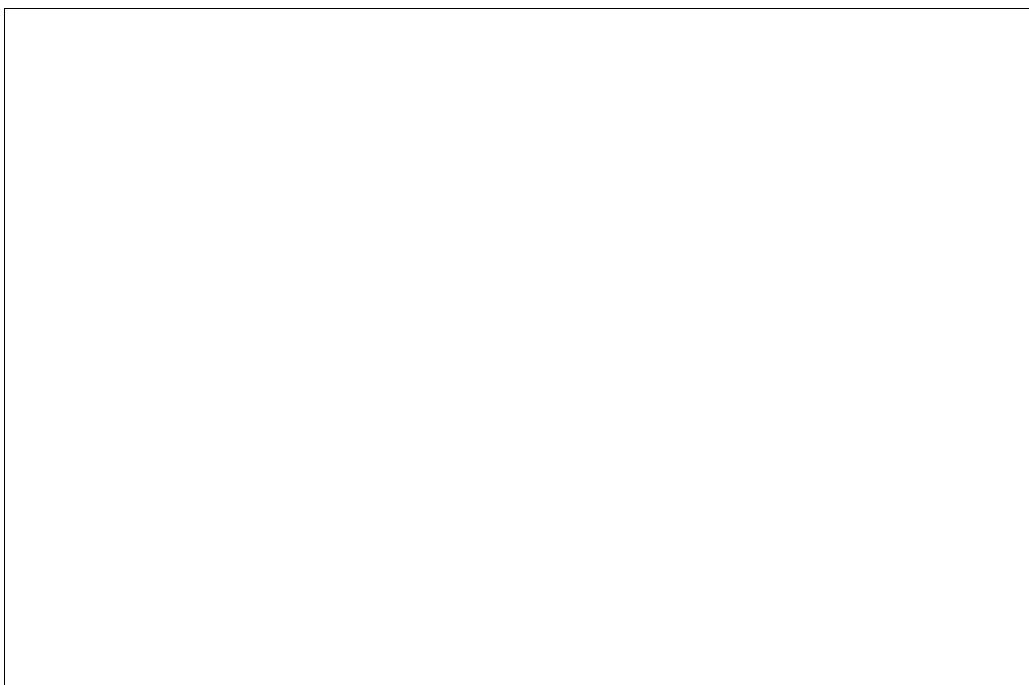
touristes bouche bée face à un monde qui leur était inhabituel. Le quartier de Viaduct Basin était essentiellement masculin : à part les passantes occasionnelles, on n'y voyait guère de femmes. Sur l'un des chalutiers ou des senneurs, il y avait, disait-on, une femme patron.

Sur deux ou trois palangriers ou fileyeurs, la femme du patron faisait habituellement partie de l'équipage. Il arrivait aussi parfois, ici ou là, qu'une femme de matelot vienne compléter un équipage. Plus tard seulement j'ai découvert la participation cachée des femmes qui « tenaient les comptes » et s'occupaient des divers contacts à terre, notamment avec les acheteurs.

La flottille

Le poisson frais qu'on retrouvait dans les poissonneries du coin et les fish and chips dont je raffolais provenaient vraisemblablement de la flottille bigarrée des bateaux artisans. Les plus nombreux étaient ceux qui pêchaient la dorade royale à la palangre. C'était d'anciennes embarcations pour la pêche au mullet, et dans le lot il y avait deux ou trois yachts convertis qui portaient encore des traces de la plaisance : voûte d'arcaste allongée et étrave verticale d'avant 1900 ou des débuts du XX^{ème} siècle, flybridge des cruisers contemporains...

Certains des bateaux les plus âgés avaient subi d'importantes remises en état. D'autres avaient bénéficié d'un entretien soigneux et fait une longue carrière. Ces bateaux étaient prisés, non seulement parce que dans les années 1970, lorsqu'il y a eu un grand nombre de nouveaux venus dans le secteur de la pêche, ils étaient bon marché mais aussi parce qu'ils étaient économiques. Beaucoup de bateaux de pêche



étaient des plaisanciers qu'on avait adaptés. D'autres, notamment ceux qu'on appelait les *mulletties* (muletiers) et ceux qui pêchaient la dorade royale, avaient été construits spécialement pour opérer sous voile. Les premiers étaient utilisés pour installer des filets calés dans les estuaires. Les seconds, qui faisaient la dorade, avaient plus de corps. Les deux catégories étaient bien équipées pour amener au plus vite leur production au marché.

Au début j'étais surpris de ce que la plupart des pêcheurs ne montraient guère d'empressement à se tourner vers des bateaux modernes spécialement conçus pour la pêche professionnelle. On me répétait que les vieux bateaux étaient les meilleurs.

C'était des constructions traditionnelles faites pour le confort et les eaux du golfe. Une coque étroite vidée avec un franc-bord peu élevé était facile à manœuvrer et exigeait donc peu de carburant. Long et bas à l'avant et plus haut à l'arrière, le bateau tenait bien cap au vent tandis que les matelots travaillaient dans le cockpit, mouillant ou virant les lignes par-dessus le tableau arrière à l'abri des éléments.

Il n'existe plus beaucoup d'éléments de cette flottille. Bon nombre de ces unités, tout comme leur patron, sont proches de la retraite. Certaines sont retournées à la plaisance tandis que d'autres reposent en l'état dans les baies et les criques du Golfe.

Il y en a deux qui gisent sur le sable, sous les arbres, à quelques centaines de mètres le long du rivage. De l'une il reste une coque nue qui

a perdu son pont. Les superstructures ont disparu lorsque le tout a coulé sur place pendant une tempête d'été. Elle repose maintenant sur l'estran, exposant aux éléments et au regard de toute personne intéressée le savoir-faire des charpentiers qui avaient fixé les bordés sur des membrures coudées à la vapeur. L'autre est transformé dans un style un peu houseboat par ceux qui l'occupent. A vrai dire, le vieux monde de la pêche du Viaduct Basin a disparu, tout comme la plupart des gens qui lui donnaient vie et qui en vivaient.

A cette époque une trentaine de bateaux, à peu près le tiers de la flottille de palangriers étaient basé sur l'île de Waiheke. Eux aussi faisaient vivre les équipages et leurs familles et toutes sortes d'autres entreprises sur l'île. Mais en 1996, sous le régime des QIT, la « Bible des quotas » ne mentionnait plus que quatre propriétaires de quotas à Waiheke. Maintenant ces pêcheurs louent leur bateau pour des parties de pêche, prennent à bord des plaisanciers et des touristes.

Les QIT

Lorsqu'on a introduit les QIT, certains pêcheurs du Viaduct Basin, surtout ceux qui pratiquaient leur activité à temps partiel, n'ont pas pu obtenir des quotas. D'autres ont reçu des quotas trop petits pour que leur entreprise reste viable. Il y en a qui ont vendu sans tarder et quitté le métier qu'ils avaient choisi, mais en obtenant quant même assez d'argent pour commencer autre chose.

Les plus malins ont racheté des bateaux plus grands, plus anciens et se sont lancés dans une pêche plus économique sur des espèces non soumises à quota. D'autres ont essayé de continuer. Comme l'état de la ressource peut

varier d'une saison à l'autre, les pêcheurs connaissent inévitablement des fluctuations de revenus. Il y en a qui se tirent bien d'affaire. Afin d'avoir l'argent nécessaire pour faire des réparations imprévues ou pour joindre les deux bouts après une mauvaise saison, il y en a qui ont dû vendre le quota, leur seul capital disponible, et en faire désormais usage en simple locataire.

En plus, dans le régime des quotas, le Ministère de la pêche a mis en place un mécanisme de recouvrement des coûts afférent à la gestion de la pêche commerciale. Et le Département de la conservation de l'environnement a ajouté des taxes pour compenser les dommages infligés à l'environnement. Il fut un temps où c'était les pêcheurs artisans qui tenaient le secteur de la pêche, avant qu'il ne quitte en grand nombre le métier. Il n'en reste plus beaucoup.

Le gros des quotas a été acheté par les grandes sociétés de pêche. En 1995, les trente premières, c'est-à-dire cinq ou six consortiums, possédaient 91 pour cent du quota total. Le quota total concerne à hauteur de 80 pour cent des espèces de grands fonds, mais ces sociétés étaient également propriétaires de 72 pour cent du quota des espèces côtières. A côté de ces sociétés verticalement intégrées, il existe aussi bien sûr un bon nombre d'autres entreprises, plus grandes que l'affaire familiale des patrons pêcheurs traditionnels.

Beaucoup de pêcheurs louent un quota auprès des sociétés de pêche. Mais le coût du « ferme » et l'incertitude d'obtenir de tels arrangements ne font qu'aggraver leur situation économique. Les sociétés disent qu'elles facilitent la paperasse, qui était sans doute une corvée pour des pêcheurs plutôt manuels. En 1999, le pêcheur indépendant était à coup sûr une espèce en voie de disparition « en colère, sans illusions, découragée, frustrée, pour ne pas dire plus » (*Seafood New Zealand*, juillet 1999, p. 39).

C'est triste parce que ce sont ces mêmes gens qui ont demandé le plus fort au gouvernement de protéger la ressource. Or avec le système des QIT, ils ont souffert plus que tout autre sous-secteur de la pêche, jusqu'à devoir abandonner le métier qu'ils avaient choisi.

Ceci dit, les derniers possesseurs de quota sur l'île de Wiheke, qui à vrai dire ne pratiquent plus une pêche commerciale mais restent dans le coup en louant leur bateau, disent que le système des QIT a quand même amélioré les stocks autour de l'île. Les sociétés qui possèdent les quotas utilisent des chalutiers réaménagés pour pêcher à la palangre plus au large, ce qui laisse plus de poisson dans les lieux de pêche habituels près de la côte.

Avec la privatisation de la pêche, le quartier de Viaduct Basin est devenu un endroit à la mode et son nom a même changé. Il a été colonisé par des entreprises publicitaires internationales et s'appelle maintenant *The American Express Viaduct Harbour*. La place est occupée par les yachts des milliardaires et les entreprises qui gravitent autour de l'America Cup. Les gros armements sont toujours dans le voisinage mais l'endroit a été transformé : espaces publics, rues paysagères, piazzas, cafés et boutiques, appartements de luxe. Il reste quelques rares petits bateaux de pêche et les gros chalutiers.

Il y a toujours à Auckland quelques commerces qui vendent du poisson et même des fish and chips, mais bien moins qu'auparavant. Près de la zone de réaménagement du quartier, on trouve un marché de détail avec restaurant. On peut se procurer facilement des frites et du poisson dans des fast-food ou des bars qui proposent aussi des plats à emporter. Parfois même c'est encore une feuille de journal qui sert d'emballage, mais le plus souvent les choses sont dans un carton.

Désormais, au lieu de dorade royale, trevalli ou terakihi on a généralement du hoki, appelé aussi whiptail, une espèce proche du merlu capturée industriellement dans les grands fonds au large de la côte ouest de South Island. Selon certaines rumeurs, il y a quelques années, il en serait même venu du Chili. Notre poisson favori peut toujours se trouver mais au prix fort.

Maintenant les supermarchés étalent un assortiment sans doute plus vaste de fruits de mer, avec moules vertes d'élevage, etc., mais rien qui rappelle le poisson frais des « petits bateaux ». La famille habite sur l'île de Wiheke au milieu de ce qui a été la plus importante flotte de pêche du pays, et pourtant il y a bien un an qu'on n'a pas acheté de ce poisson frais du coin. Depuis que la poissonnerie a fermé, les faibles quantités disponibles sont bien trop chères. Trêve de nostalgie : le bon vieux temps est derrière nous !

Et maintenant ?

La Nouvelle-Zélande est un pays de progrès, privatisé, libéralisé. Nous avons les QIT ! Et le secteur de la pêche s'est inventé une nouvelle étiquette : Industrie des produits de la mer. Il y a sans doute plus d'emplois d'ouvriers dans les usines mais bien moins d'affaires autonomes, avec des pêcheurs indépendants libres de choisir leur façon de s'organiser. La Seafood Industry tourne bien et exporte ses produits surtout vers les marchés haut-de-gamme. Les grosses sociétés ont des intérêts dans d'autres sociétés à l'étranger ou constituent avec elles des joint-ventures (entreprises conjointes ou mixtes), tout cela dans une stratégie mondiale.



La plus grosse part du quota total du pays est apparemment contrôlée par des ressortissants néo-zélandais ou par des sociétés dont les capitaux sont majoritairement néo-zélandais. Il a été dit cependant que certains intérêts étrangers ont créé des sociétés qui utilisent des citoyens néo-zélandais comme prête-nom, lesquels ne seraient donc pas les véritables propriétaires des quotas (Peter Talley, *Fishing News International*, Vol. 38, n° 3, mars 1999).

D'autres secteurs importants de l'économie nationale, banques, chemin de fer, électricité, télécommunications ont été en grande partie vendus à des intérêts étrangers. Nous avons perdu notre souveraineté. Même notre plus gros armement est en partie aux mains des Japonais, et certains font pression pour que ce soit la même chose avec les quotas. Le fait que les populations de pêcheurs, les petits pêcheurs, les gens du coin soient laissés pour compte représente un coût social et économique évident. Notre système des QIT n'en a que faire !

Cet article a été écrit par Leith Duncan (mile@hug.co.nz), consultant pour la pêche et l'environnement, Nouvelle-Zélande

Finie la pêche irresponsable?

Les nouveaux accords de partenariat dans le domaine de la pêche que l'Union européenne propose d'établir permettront peut-être de faire disparaître des pratiques de pêche irresponsables

En décembre 2002, au terme d'un processus de révision, de consultation et de négociation long et laborieux, l'Union européenne a mis la dernière main à un ensemble de réformes du secteur de la pêche qui s'imposaient depuis longtemps. L'année précédente, procédant à une analyse de la Politique commune de la pêche (PCP), la Commission européenne (CE) reconnaît que, au bout de vingt ans, cette PCP « n'a pas permis d'atteindre l'objectif visé, à savoir une exploitation durable des ressources ». La CE note en particulier que :

- Les diverses flottes de pêche communautaires disposent d'une capacité bien supérieure à celle nécessaire pour pratiquer une pêche durable ;
- Cette surcapacité des flottes européennes a entraîné une surexploitation des stocks ciblés et une pression excessive sur des espèces non ciblées ;
- Le secteur de la pêche se caractérise par une fragilité économique découlant d'un surinvestissement, d'une augmentation rapide des coûts et d'un amenuisement de la ressource.

Les réformes ont été annoncées le 23 décembre 2002, à la fin de la réunion du Conseil des ministres chargés de la pêche des quinze pays membres, qui a duré cinq jours. Selon le communiqué de presse publié à cette occasion, les réformes traduisent une « réorientation vers l'exploitation durable des ressources aquatiques vivantes, sur la base d'avis scientifiques dûment fondés et du principe de précaution dans la gestion de la pêche, d'une part, et vers l'aquaculture durable, d'autre part.

La PCP est désormais bien ancrée dans la politique de la Communauté en matière de développement durable, dont elle a intégré de façon équilibrée les aspects environnementaux, économiques et sociaux ».

Ce sont là des propos intéressants mais qui ne peuvent masquer un autre message catégorique : pour assurer un avenir sain et viable du secteur de la pêche, il importe dès à présent de procéder à une réduction sévère des capacités de capture. Les données du problème sont tout aussi évidentes que brutales : s'il n'y a pas de poisson, il n'y a pas de pêche. Et si les stocks européens s'effondrent, alors le secteur de la pêche subit le même sort ou cherche en dehors de l'Europe des ressources à exploiter. Le consommateur dépendra de plus en plus du poisson venu d'ailleurs ou produit par des élevages. Par conséquent la politique internationale de l'Europe prendra forcément une place plus importante si l'on veut maintenir l'équilibre entre l'offre et la demande (opportunités de pêche et produits disponibles).

- L'ensemble des réformes de la politique internationale européenne en matière de pêche repose sur trois éléments principaux :
- Un plan d'action pour éradiquer la pêche illégale, non déclarée et non réglementée (IUU),
- Un cadre intégré pour des accords de partenariat dans le domaine de la pêche (APP) avec des pays tiers,
- Des initiatives en matière de recherche afin d'améliorer l'évaluation des stocks accessibles aux pêcheurs européens en dehors des eaux communautaires.

Et la suite

On attendait avec impatience la publication des détails plus précis, notamment en matière d'accords de pêche. Le terrain a été bien préparé. En 1997, prenant acte de l'aggravation de la crise dans les eaux communautaires et de la réduction constante de l'offre, le Conseil des ministres chargés de la pêche avaient confirmé que les accords de pêche resteraient un élément à part entière de la Politique commune de la pêche.

Les accords négociés dans le passé par l'UE ont fait l'objet de certaines critiques sévères. Ils permettent un accès subventionné des navires européens à la ressource, ce qui favorise une exploitation non durable des stocks. Ils se heurtent aussi, a-t-on souvent dit, aux intérêts immédiats de la pêche locale, à son développement.

Et l'avis des scientifiques qui mettaient en garde contre une surexploitation de la ressource a été maintes fois ignoré. A vrai dire, pour beaucoup d'observateurs, ces accords étaient en contradiction avec les politiques déclarées de l'UE en matière de coopération pour le développement et de développement durable, et finalement « illégaux » compte tenu des dispositions du Traité sur l'Union européenne.

Pour répondre à ces critiques, la Commission européenne a publié en 2000 une Communication sur la pêche et la réduction de la pauvreté. Pour la première fois, on faisait un lien entre les objectifs de la coopération pour le développement et ceux de la politique des pêches. Et on identifiait un certain nombre de conditions préalables jugées indispensables pour un développement durable du secteur de la pêche dans les pays en développement. En 2001, lors des débats qui avaient lieu dans le cadre du processus de réforme de la PCP, la Commission européenne s'est engagée à « assurer une pêche responsable et durable en dehors des eaux communautaires au même titre que dans ses propres eaux et une exploitation durable des ressources de pêche aussi bien dans le cadre de ses propres activités de pêche extérieures que dans les échanges internationaux de produits de la pêche ».

La Commission européenne a depuis franchi un pas de plus et proposé que, dans ses relations de pêche bilatérales, l'UE passe des accords avec droits d'accès et compensation financière à des accords de partenariat dans le domaine de la pêche (APP) qui contribueront à assurer une pêche responsable dans l'intérêt mutuel des parties concernées. La Commission estime que ces APP permettront à la fois de garantir les intérêts des flottes de pêche lointaine (FPL) et de favoriser les conditions indispensables pour l'instauration d'une pêche responsable dans les pays concernés.

Dans ce que propose la Commission, il y a un certain nombre d'affirmations et de déclarations d'intentions, notamment le fait que l'UE n'envisage pas du tout de réduire sa présence dans les eaux internationales ou celles de pays tiers. Elle dit en effet que l'expérience des années passées a montré que, depuis que la flotte communautaire a quitté des lieux de pêche dans des pays tiers, le volume de la pêche ne diminue pas. Il reste inchangé ou a même augmenté, les bateaux communautaires étant remplacés par des bateaux d'autres pays tiers ou par des bateaux battant pavillon de complaisance.

On peut se poser des questions

D'autres flottes de pêche lointaine, dont les façons de faire ne seraient pas conformes aux objectifs d'une politique mondiale de pêche durable, se substitueraient aux navires européens. Ceux qui connaissent les opérations des flottes européennes dans certains pays tiers peuvent être un peu surpris d'une telle assertion.

Dans le passé, même lorsqu'il existait des accords officiels entre l'UE et le pays tiers, de

sérieuses violations des bons principes ont été constatés. A Madagascar, par exemple, deux thoniers français opérant dans le cadre de l'accord de pêche UE-Madagascar ont été pris récemment en flagrant délit de pêche illégale par les autorités locales. Condamnés à payer une amende de 530 000 euros, l'armement COBRECAF, propriétaire des navires, a menacé de boycotter les ports malgaches.

Début janvier 2003, en Mauritanie, un certain nombre de chalutiers espagnols qui pêchaient le poulpe ont été pris avec des quantités considérables d'individus de trop petite taille, ce qui est évidemment contraire à l'accord en cours. L'année dernière, on a pu lire dans la presse espagnole que l'organisme propriétaire de ces navires avouait qu'il y avait souvent jusqu'à 80 pour cent de juvéniles dans leurs captures, ce qui est forcément une violation flagrante des dispositions de l'accord.

Ces exemples montrent bien qu'il existe dans la flotte européenne un certain nombre de « bandits » au comportement tout à fait inacceptable, que le cadre politique est, de toute évidence, très déficient. Il faut espérer que les nouveaux APP proposés par l'UE permettront de se débarrasser de pratiques de pêche détestables.

La Commission européenne propose également que les APP intègrent les objectifs du développement durable appliqués à la pêche : gestion de la ressource, contrôle et gestion des flottes. En particulier, l'évaluation de l'excédent disponible dans les eaux d'un pays tiers devra tenir compte du droit légitime de l'Etat côtier à avoir la maîtrise de sa politique des pêches. Elle fera appel à des compétences scientifiques et techniques sûres, conformément à l'article 62 de la Convention des Nations unies sur le droit de la mer (UNCLOS).

Les possibilités de pêche devront donc tenir compte des meilleures informations scientifiques disponibles afin d'éviter une surexploitation des stocks concernés, de préserver les intérêts des populations locales et l'avenir à long terme de leurs pêcheries.

S'agissant d'estimer l'importance des surplus disponibles, on peut se réjouir de l'adoption d'une telle approche, mais l'UE ferait bien de tenir compte aussi d'avis scientifiques autres que les siens propres. Par le passé, ses accords de pêche ont été une cause majeure de surexploitation de la ressource, tout simplement parce qu'on n'a pas voulu écouter d'autres opinions scientifiques, ou qu'on s'y est carrément opposé.

Pour que cette nouvelle approche réussisse, l'UE et ses partenaires devront imposer un

cadre commun aux partenariats de nature identique qui seront signés avec des opérateurs de pêche lointaine concurrents et veiller à ce que l'Etat côtier ne troque pas plusieurs fois de suite ses ressources halieutiques excédentaires. Dans les APP, la présence à la fois des propriétaires de la ressource et des différents demandeurs concurrents est une chose qui va de soi.

La Commission européenne suggère que la gestion de la flotte [du pays tiers] pourrait prévoir l'inclusion éventuelle des navires de pêche lointaine européens dans la flotte de pêche du partenaire. Les APP peuvent offrir le cadre juridique approprié ainsi que les instruments financiers en rapport avec les objectifs de développement des partenaires, encourager le transfert de technologies, de capitaux et de savoir-faire par la promotion de sociétés mixtes associant les intérêts de la Communauté et ceux des Etats côtiers concernés.

La politique de la Commission visant à supprimer les subventions pour le transfert de navires vers des pays tiers à la date butoir de décembre 2004 touche directement à cet aspect.

La nouvelle réglementation portant sur la structure de la flotte européenne déclare que « la cohérence devrait être assurée entre la politique de restructuration du secteur de la pêche et d'autres aspects de la Politique commune de la pêche, en particulier l'objectif d'adaptation de la capacité de pêche visant à atteindre un équilibre stable et durable entre la capacité des flottes de pêche et les possibilités de pêche dans les eaux communautaires et en dehors de celles-ci. »

La question des subventions

« Puisque cet équilibre ne peut être atteint que par un retrait de capacité, il convient de concentrer le soutien financier de la Communauté en faveur du secteur de la pêche par l'intermédiaire de l'Instrument financier d'orientation de la pêche (IFOP) principalement sur la démolition des navires de pêche et d'autoriser les aides publiques au renouvellement de la flotte de pêche seulement jusqu'au 31 décembre 2004. »

Des transferts subventionnés peuvent avoir lieu jusqu'à cette date pour autant que soient remplis certains critères, notamment qu'il existe un accord de pêche entre la Communauté européenne et le pays tiers vers lequel le navire est transféré ainsi que des garanties suffisantes que le droit international ne risque pas d'être violé, en particulier en ce qui concerne la conservation et la gestion des ressources halieutiques ou d'autres objectifs de la Politique commune de la pêche, et aussi en ce qui concerne les conditions de travail des pêcheurs.

Sur la question des subventions, la Commission estime que la contribution financière offerte par la Communauté pour l'accès ne peut être considérée comme une subvention aux pêcheurs européens. Cette contribution se justifie par la nécessité pour la Communauté d'assurer, dans un souci d'intérêt mutuel, une aide suffisante au développement et à la gestion d'une politique durable de la pêche dans le pays tiers où opèrent des navires de pêche lointaine européens. Une distinction claire sera faite entre la part de la contribution financière donnée en échange de possibilités de pêche pour la flotte européenne et la part de la contribution financière affectée aux actions de partenariat dans le domaine de la pêche : évaluation de stocks, contrôle, suivi, surveillance de ces activités... Le secteur privé assumera progressivement une plus grande responsabilité dans cette contribution financière.

A l'avenir, la contribution financière de la Communauté devra être considérée comme un investissement visant à améliorer la pêche responsable et rationnelle, et donc fondée sur de nouvelles considérations. Cette contribution couvrira essentiellement les dépenses liées aux frais de gestion, à l'évaluation scientifique des stocks de poissons, à la gestion des pêcheries, au contrôle et au suivi des activités de pêche ainsi qu'aux dépenses de suivi et d'évaluation de la politique appliquée pour assurer une pêche durable.

Cette proposition implique que le montant consacré à l'encouragement d'une pêche responsable et rationnelle ne sera pas lié à l'importance de l'accès à la ressource accordé

aux flottes de pêche lointaine. L'UE devra donc déterminer un volume fixe d'investissements tandis que la contribution versée par les armateurs pourra varier suivant la nature des droits d'accès qui leur seront concédés.

L'ancien et le nouveau

La différence la plus significative entre les anciens accords de pêche (accès et compensation financière) et les APP envisagés réside sans doute dans la nature essentiellement commerciale des accords de pêche classiques. Par le passé, on obtenait un accès au terme de négociations commerciales entre des partenaires qui pesaient d'un poids bien inégal. Maintenant la Commission européenne dit que les APP ne seront conclus qu'après un processus de dialogue au cours duquel

- il conviendra premièrement d'étudier les objectifs politiques des engagements communautaires visant à promouvoir un dialogue politique dans le domaine de la pêche,
- Deuxièmement de déterminer les mesures à mettre en place pour atteindre les objectifs politiques définis conjointement par la CE et ses partenaires.

Réagissant aux propositions relatives aux APP, la Coalition pour des accords de pêche équitables (CAPE) a procédé à une large consultation puis, à partir de ses conclusions, a fait connaître sa position par une déclaration. Les organisations non gouvernementales (Ong) axées sur le développement et l'environnement sont en faveur de partenariats équitables et durables entre l'UE et les pays

tiers, et qui soient respectueux sur le long terme des écosystèmes marins et de la ressource tout en permettant d'assurer des moyens d'existence durables et la sécurité alimentaire dans les pays tiers. Les Ong accueillent donc favorablement la communication de la Commission sur les APP, dans la mesure où elle préconise l'instauration d'une pêche responsable sur des bases durables. C'est là une évolution tout à fait significative par rapport à l'approche plus commerciale qui avait cours jusqu'à présent. Détail important : la Commission s'engage à procéder, dans le cadre des APP, à des évaluations d'impact selon les critères du développement durable.

Ceci dit, la communication ne prend pas en compte les conflits d'intérêt éventuels entre les deux parties. Les divers objectifs de ces partenariats pourraient en effet se révéler contradictoires dans la mesure où ils veulent à la fois garantir un accès aux ressources halieutiques de pays tiers et promouvoir des pêcheries durables. Il faut ici clarifier les choses, et les décideurs politiques doivent dire comment ils envisagent de résoudre ce genre de différends. Il faut également prévoir, tant en Europe que dans les pays tiers, des consultations publiques où les principaux intéressés (c'est-à-dire les communautés de pêcheurs) pourront s'exprimer.

Dans cette communication, il y a assurément un changement d'approche, mais il n'est pas beaucoup question d'actions concrètes. Nous restons donc prudents sur ce texte et nous attendons la mise en œuvre des APP pour juger sur pièce.

Dans sa déclaration, la CAPE demande à l'UE de fixer des lignes directrices pour les APP plutôt que de négocier à partir de zéro avec chaque partenaire. Compte tenu de l'expérience et des insuffisances que révèlent les accords de pêche en cours, ces lignes directrices devraient traiter des points suivants :

Gestion de la ressource - Parmi les motivations qui sous-tendent les relations UE-ACP, les problèmes internes de la pêche européenne (surcapacité de capture, amenuisement de la ressource, besoin de répondre à la demande d'un marché en expansion, pour de la matière première surtout afin que les pays de la Communauté puissent bénéficier de la valeur ajoutée...) tiennent une grande place.

Sur la question des ressources excédentaires auxquelles les navires européens pourraient avoir droit, intérêts de l'UE et intérêts du pays tiers ne sont pas nécessairement en phase. D'une part, la Commission européenne dit ceci : « Chaque fois que possible... l'APP soutiendra des mesures visant à promouvoir la création d'entreprises communes, le transfert

Conditions préalables

Si l'on veut mettre en place un cadre équitable pour des partenariats dans le domaine de la pêche entre l'UE et les pays ACP afin de parvenir à une pêche durable et responsable qui satisfasse à la fois les objectifs de production et les objectifs du développement, il faudra que l'attribution de droits d'accès aux autres pays pratiquant la pêche lointaine se fasse dans la plus grande transparence.

Pour assurer le succès des APP, il est indispensable qu'ils soient intégrés dans un cadre plus large qui recouvre les questions de pêche et de développement et toutes les flottes étrangères, et pas seulement les navires européens. On tiendra compte dans le même temps des aspects régionaux de certains problèmes.

Il faut aussi avoir à l'esprit qu'entre l'UE et les pays en développement il peut exister des intérêts contradictoires et qu'il faudra sans doute un arbitrage politique pour bien déterminer les priorités. Les parlements devraient ouvrir un large débat à ce sujet en consultation avec les diverses parties prenantes du secteur de la pêche. S'agissant des pays ACP, il faudrait prévoir les moyens nécessaires pour qu'ils puissent participer de manière appropriée à ce débat.

Si l'on veut que ces partenariats soient une affaire qui dure, le volet « accès à la ressource » ne sera considéré que comme un élément temporaire. Il devra décroître au fur et à mesure que le pays tiers développera ses capacités de capture, et peut-être même disparaître. Avant de procéder à la reconduction d'un accord de partenariat, on devra de toute façon rendre publiques toutes les études d'impact socio-économiques et écologiques et procéder ensuite à un large débat.

de savoir-faire et de technologie, les investissements et la gestion des capacités, au bénéfice du secteur de la pêche... ».

D'autre part, elle précise que « la contribution financière sera justifiée par l'intérêt mutuel des deux parties à investir dans une politique visant à la durabilité de la pêche, cette contribution ne pouvant être simplement la contrepartie de droits d'accès aux possibilités de pêche au bénéfice des entreprises de pêche européennes ». Le montant de la contribution financière investie ne doit donc pas être déterminé par l'importance des droits d'accès accordés par les pays tiers.

Contrôle et surveillance - Bon nombre de pays ACP qui ont des accords de pêche avec l'UE disposent d'une vaste zone économique exclusive (ZEE). Mais ils manquent souvent de moyens matériels pour y faire la police, ce qui peut laisser libre cours à des déclarations frauduleuses sur les captures et les prises accessoires.

Dans les accords de pêche actuels, les armateurs européens peuvent contourner l'obligation d'embarquer un observateur en versant une modeste compensation. Lorsqu'il y a un observateur à bord, il est rémunéré directement par l'armement et non par un organisme indépendant. Cela aussi explique pourquoi il est difficile d'exercer un contrôle et un suivi sur les activités des flottes européennes.

Dans certains accords récents, on a prévu un système de surveillance par satellite (VMS). Ce n'est pas une solution miracle mais c'est quand même une mesure positive. Les Ong estiment que tous les accords devraient prévoir obligatoirement des moyens de surveillance et de contrôle.

Optimisation des arrangements post capture - Même lorsque le capital naturel n'est pas menacé, les activités des flottes européennes profitent toujours essentiellement aux opérateurs européens. Pour promouvoir au mieux les intérêts locaux, trois facteurs importants sont à prendre en considération :

- Débarquements obligatoires : bien que la plupart des accords de pêche contiennent des dispositions relatives à des débarquements locaux, ceux-ci sont très rarement vraiment obligatoires, à l'exception notoire du Sénégal.
- Manque d'infrastructures à terre : les installations (chaîne du froid, entrepôts...) sont souvent insuffisantes pour traiter les débarquements, ce qui ne facilite pas l'organisation d'activités génératrices de plus value.

- Pour de nombreux pays en développement ayant signé un accord de pêche avec l'UE, l'UE constitue le principal débouché de leurs produits de la pêche. Pour pouvoir accéder au marché communautaire, les pays en développement doivent d'abord, et de plus en plus, se conformer à des normes sanitaires, et ils ont parfois du mal à suivre.

Les mesures suivantes s'imposent donc :

- Là où il existe sur place des moyens suffisants pour traiter du poisson capturé par les navires européens, il faut exiger une obligation de débarquer et fixer des critères de qualité pour ces débarquements : espèces, tailles, catégories...
- Lorsqu'il s'agit d'espèces exploitées traditionnellement par le secteur artisanal, on procédera à une évaluation socio-économique de l'impact. Si les conclusions sont négatives, l'APP devra contenir des dispositions explicites interdisant le débarquement de ces espèces.
- Lorsque les infrastructures à terre sont insuffisantes, il faudra accorder un appui au pays tiers qui souhaite développer des installations de transformation génératrices de plus value. A mesure qu'il s'équipe, on imposera progressivement l'obligation de débarquer.
- On aidera les opérateurs à se conformer aux normes européennes,

particulièrement lorsque le poisson importé dans la Communauté provient du secteur artisanal du pays exportateur. S'il s'agit d'espèces qui ne sont pas produites par les flottes locales (le thon par exemple), on aidera les ateliers et usines à se mettre aux normes sanitaires européennes, en exigeant dans le même temps une augmentation des débarquements obligatoires.

- Il faut surveiller de près l'impact du commerce international sur la sécurité alimentaire, évaluer notamment dans quelle mesure le développement des exportations de produits de la pêche aura des répercussions sur l'approvisionnement des populations locales. Les négociations en vue de la conclusion d'accords de partenariat dans le domaine de la pêche (APP) pourront profiter des travaux de recherche et des débats lancés actuellement par la FAO sur cette question. 3

Union européenne

Cet article a été écrit par Brian O'Riordan (briano@skypro.be) à partir de la documentation de la CAPE (Coalition pour des accords de pêche équitables)

Femmes de la pêche

Partenaires en toute confiance

La mondialisation apporte de nouveaux débouchés, mais elle déstabilise aussi l'indépendance économique de beaucoup de femmes

Le processus de mondialisation qui s'étend dans le secteur de la pêche est en train de transformer la structure des marchés et les relations de genres. Le social, le politique et l'économique tiennent désormais à la fois du local et du mondial. Au nord-ouest de la Tanzanie, les femmes de la pêche de la Région de Kagera qui donne sur le Lac Victoria connaissent de gros problèmes à cause de la demande croissante pour la perche du Nil sur le marché de l'exportation.

Cet article traite du lien qui existe entre le marché international pour cette espèce et les relations hommes-femmes dans les pêcheries du Lac Victoria, pour sa partie tanzanienne. Il décrit les difficultés auxquelles elles ont dû faire face et les solutions qu'elles ont adoptées. Il sera particulièrement question de la Tweyambe Fishing Enterprise, appelée aussi le Groupe de Tweyambe. Cette association de femmes assez connue est basée au village de Kasheno, sous-village de Ruhunga (une *kitongoji* de 150 à 200 familles), sur les rives du lac, district de Muleba, Région de Kagera.

Les femmes de Tweyambe, comme celles d'autres districts, sont actuellement confrontées à bien des problèmes dans les pêcheries : difficultés pour obtenir du capital, concurrence avec les hommes dans leurs activités, vols d'engins de capture, aspects socioculturels... Dans cet article on examinera leurs façons de réagir, on verra dans quelle mesure la création de leur groupement de pêche féminin pourrait déboucher sur de nouvelles relations hommes-femmes et éclairer d'autres initiatives visant également à promouvoir une plus grande égalité dans les relations de genres pour l'avenir.

Avec une superficie de 68 800 km, le Lac Victoria est le deuxième plus grand lac d'eau douce du monde. Il est partagé entre trois pays : Tanzanie (51 pour cent), Ouganda (43 pour cent), Kenya (6 pour cent). Il a une profondeur moyenne de 40 m. Son bassin versant s'étend sur 258 700 km. Son pourtour fait environ 3 450 km de long, dont 1 750 km (la moitié) en Tanzanie. On estime que le lac fournit 60 pour cent du poisson d'eau douce de la Tanzanie. Ses pêcheries sont donc une composante importante de la sécurité

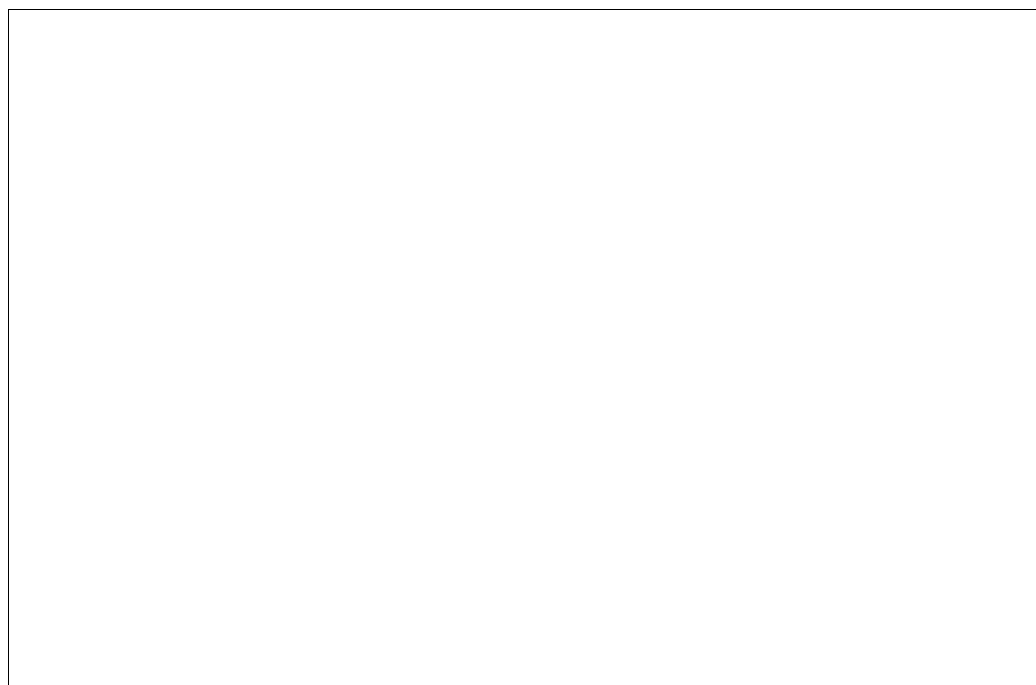
alimentaire du pays (chiffre de 1995 : 122 000 tonnes). Elles occupent à plein temps quelque 32 000 pêcheurs, et on estime à 500 000 le nombre de personnes qui ont, de façon formelle ou informelle, des activités connexes liées à la pêche.

La Région de Kagera est située au nord-ouest de la Tanzanie et jouxte l'Ouganda au nord, le Rwanda et le Burundi à l'ouest et les Régions administratives de Kigoma, Shinyanga et Mwanza au sud-ouest. Elle est passablement isolée du reste du pays car les moyens de transport et les réseaux de communications sont médiocres. Elle comprend six districts : Bukoba rural, Bukoba ville, Mileba, Biharamulo, Karagwe, Ngara. La population totale de la Région est estimée à 1,6 million de personnes, et on peut dire que plus de 90 pour cent d'entre elles vivent de l'agriculture et de la pêche, et 95 pour cent sont de l'ethnie Haya.

La place des femmes

Les femmes représentent 51 pour cent de la population de la Région, mais elles fournissent 70 pour cent de la force de travail dans l'agriculture, qui est la principale activité économique du lieu. Et pourtant cet apport est mal reconnu et largement sous-estimé. Les femmes sont en état d'infériorité du fait de certaines coutumes, de certains tabous et de la répartition du travail suivant les sexes. Les études relatives au Lac Victoria laissent traditionnellement entendre que les femmes sont en position dominante dans le commerce du poisson. Cela voudrait dire que les pêcheurs dépendent des femmes pour monnayer leur poisson et acheter d'autres aliments. Des enquêtes plus récentes portant sur le secteur tanzanien du lac font cependant apparaître qu'elles ont perdu du terrain : dans l'enquête de 1998, 78 pour cent des personnes sondées faisant commerce de poisson étaient des hommes.

Traditionnellement le poisson était consommé surtout frais. Pour les marchés assez éloignés, on vendait un peu de poisson séché ou fumé. La répartition du travail entre les hommes et les femmes variait d'un endroit à l'autre suivant l'origine ethnique du groupe. Dans le secteur est du lac, il y avait davantage de



femmes à faire le commerce du poisson que dans le centre ou l'ouest. Les Sukuma du centre étaient surtout agriculteurs, et chez les Haya de l'ouest les activités liées au poisson n'étaient pas très prisées. Les coutumes locales ne permettaient guère aux femmes de s'éloigner de chez elles, ce qui limitait évidemment leurs possibilités pour faire le commerce du poisson. Et on se déplaçait surtout à pieds ou à vélo, ce qui contribuait aussi à confiner ce commerce aux marchés locaux.

Depuis les années 1980, on a énormément investi dans la filière de la perche du Nil. C'est devenu une grosse activité économique dans la région. Tout autour du lac, des usines et ateliers de transformation et des bases de pêche génèrent des revenus pour les communautés concernées.

Des enquêtes récentes portant sur la partie tanzanienne du lac ont mis en évidence certains des problèmes auxquels les petits poissonniers et petits transformateurs ont été confrontés dans leurs tentatives pour tirer profit des flux d'exportation de la perche du Nil qui se sont mis en place au cours des années 1980. Pour les hommes comme pour les femmes, les deux principaux problèmes ont été les transports et les difficultés pour se procurer le capital nécessaire.

Les données quantitatives et qualitatives indiquent cependant que la plupart des fournisseurs de la filière sont des hommes. En 2000, parmi ceux qui fournissaient de la matière première aux établissements de transformation, il y avait 84 pour cent d'hommes et seulement 16 pour cent de femmes. Par ailleurs, ce sont surtout les hommes qui disposent des nouvelles

technologies dont peuvent disposer les pêcheries. Les propriétaires d'installations de transformation disent que si les hommes prédominent chez leurs fournisseurs c'est parce qu'ils sont capables de réunir les capitaux nécessaires pour acheter les bateaux, constituer un fonds de lancement et embaucher du personnel.

Les hommes ont aussi d'autres avantages : ils sont plus libres de voyager, ils peuvent plus facilement trouver des garanties pour leurs affaires, ils sont plus hardis que les femmes pour demander aux transformateurs de leur consentir des prêts ou avancer de l'argent afin de ramener de la matière première.

Occupations diverses

Il existe des différences significatives entre les hommes et les femmes dans leur façon de participer au commerce du poisson du lac. En plus de cette occupation, les femmes ont, plus souvent que les hommes, une autre activité. Si une majorité d'entre elles (57 pour cent) ont pour seule activité le commerce du poisson, elles sont 47 pour cent à y ajouter une autre activité. Dans la partie tanzanienne, 74 pour cent des hommes se consacrent exclusivement à leur commerce du poisson tandis que 24 pour cent seulement ont une seconde activité. Si les femmes sont fort nombreuses à avoir une activité complémentaire, c'est peut-être parce qu'elles se sentent plus vulnérables et moins assurées de leurs revenus dans les activités liées à la pêche.

Contrairement à ce qui se passait chez les fournisseurs de matière première aux entreprises de transformation, c'était surtout les femmes qui achetaient et traitaient les déchets de ces établissements, du moins pendant les trois premières années de leur

fonctionnement. Les carcasses de perche du Nil, appelées *punk* dans la région, étaient considérées comme du déchet, et il fallait payer pour s'en débarrasser.

Pour supprimer ce coût, les établissements ont commencé à les vendre à des transformateurs locaux. Les femmes ont été les premières à se présenter pour acheter ces restes. Cette activité a commencé en 1993, un an après le démarrage des entreprises modernes de transformation dans le pays.

Selon une enquête réalisée dans les sites où l'on travaillait le *punk*, 70 pour cent des personnes impliquées dans ce commerce étaient des femmes. Dans six ateliers de transformation de la perche du Nil en fonctionnement côté tanzanien, environ 67 pour cent des personnes achetant les rebuts étaient des femmes. Elles enlevaient les carcasses dans des bacs, des paniers, des charrettes à bras pour les envoyer sur les sites de traitement.

En 1997, entre 4 et 7 tonnes de squelettes frais valaient, au prix de gros, entre 60 000 et 90 000 shillings tanzaniens (75-112,50 \$). Après fumage et séchage, on pouvait en tirer entre 100 000 et 120 000 shillings (125-150 \$). Avec les revenus générés par cette activité, des femmes ont réussi à bâtir un logement, elles ont acheté de la nourriture et des habits pour la famille, payé pour l'école et des soins médicaux. Au fil du temps, cependant, les ateliers de transformation ont amélioré leurs techniques de filetage de sorte qu'il ne restait plus guère de chair sur les arêtes et que les femmes n'arrivaient plus à obtenir une matière première valable pour envisager une

revente. Certaines d'entre elles se sont alors mises à piler les *punks* dans des mortiers fabriqués sur place pour les donner à leur volaille.

D'autres changements sont venus contrarier l'activité de ces femmes industrielles. En 1996-1997, à la suite de nouveaux investissements dans les entreprises spécialisées, les arêtes de poisson ont fait leur entrée commerciale dans les aliments pour le bétail. Les principaux marchés pour le *punk* transformé étaient Shinyanga, Tabora, Dodoma, Morogoro, Singida, Mwanza, Mara et d'autres localités de la région de Kagera. Les principaux marchés pour la farine de poisson étaient Dar Es Salam, Arusha, Mwanza, Morogoro, Dodoma et des pays voisins (Zambie, Kenya...).

Du *punk* aux juvéniles

En 1998, l'Union européenne a renforcé ses normes sanitaires pour le poisson importé, ce qui a incité les ateliers traitant la perche du Nil à faire appel à des acheteurs en gros pour l'enlèvement des sous-produits de l'établissement. Les entrées étaient ainsi rapidement dégagées et les risques que pouvaient présenter tous ces gens et ces déchets également réduits. Malheureusement, avec le nouveau système, beaucoup de femmes ont dû lâcher leur commerce, la plupart ne pouvant pas résister à la concurrence des hommes pour se procurer les déchets qui entreraient dans l'alimentation humaine ou animale

La filière de la perche du Nil est très axée sur l'exportation et n'offre pas aux femmes beaucoup de possibilités pour trouver du travail ou faire des affaires. Du coup, certaines

se sont mises à acheter des juvéniles capturés par des moyens illégaux. Officiellement on ne peut prélever une perche du Nil en dessous d'une livre.

Pour acheter le poisson réglementaire, il faut des sous si l'on veut concurrencer les courtiers qui travaillent pour les ateliers de transformation et qui sont les principaux acheteurs. Mais ils n'ont pas le droit d'acheter de la perche en dessous d'une livre, des juvéniles. Parce que le poisson capturé dans la légalité est devenu cher pour les petits commerçants qui approvisionnent les marchés locaux, parce que le petit poisson est meilleur marché, parce que les consommateurs du coin ont des revenus en baisse et ne peuvent pas acheter à n'importe quel prix, les poissonnières se sont mises à acheter du poisson capturé avec du petit maillage.

Une enquête réalisée sur le site de débarquement de Ihale, côté tanzanien, fait apparaître une préférence pour des sennes de plage non réglementaires et des filets dont les mailles sont en dessous de la dimension minimale officielle de 5 pouces (127 mm). Les pêcheurs disent que les petits maillages leur rapportent plus quand ils vendent aux courtiers des usines. Mais cette source de revenus est bien précaire pour les petites poissonnières. Le poisson de moins d'une livre capturé par des sennes de plage et des filets maillants sous-calibrés est proposé aux courtiers parce qu'ils offrent de meilleurs prix.

Certaines poissonnières passent la nuit dans les sites où on pêche à la senne de plage en espérant être prioritaires pour l'achat des captures. D'autres ont quitté le métier et vendent maintenant autre chose. Si on parvient à éliminer la pêche illégale, les poissonnières (vendeuses et transformatrices) qui restent n'arriveront sans doute plus à se procurer du poisson.

Les femmes travaillent aussi dans les ateliers de transformation de perche du Nil. Elles sont généralement confinées dans des tâches subalternes mal rémunérées : femmes de ménage en quelque sorte, pour faire la lessive, nettoyer, balayer, parer et emballer les filets. Les hommes sont à des postes mieux payés : approvisionnement du site, contrôle de la qualité et de l'environnement, comptabilité, maîtrise, fabrique de la glace, administration, filetage et pelage...

Les femmes sont bien moins nombreuses que les hommes dans le personnel technique et administratif et dans la production proprement dite. Dans la perche du Nil, le produit secondaire le plus intéressant est la vessie natatoire séchée qui se vend bien à l'exportation. Parmi les personnes qui

préparaient ce produit, il y avait 81,4 pour cent de femmes et 18,5 pour cent d'hommes. Un seul atelier emploie dix femmes en permanence.

Au cours d'un entretien, le propriétaire d'un atelier de transformation a dit que le filetage et le pelage passent pour un travail dur, qui convient donc mieux aux hommes. Par contre, les femmes ont la réputation d'être plus adaptées que les hommes pour le façonnage final des filets et leur conditionnement pour expédition. L'employeur pense qu'à ces postes il faut être plus soigneux parce que si le travail n'est pas bien fait, c'est toute une commande qui pourrait être rejetée par l'importateur.

Les femmes de Kagera ont essayé de résoudre leurs multiples problèmes en constituant des groupements. Ce n'est pas chose aisée, compte tenu de leur situation socio-économique. Leurs tâches ménagères sont multiples et bien lourdes à assumer, elles manquent de capitaux et l'accès au crédit est très réduit. Elles manquent aussi d'instruction et de formation, elles n'ont pas assez confiance en elles-mêmes, elles se heurtent aux préjugés qui ont cours à l'encontre des femmes.

Confiance mutuelle

Il y a quand même du positif : elles ont identifié plusieurs points forts qui ont été bien utiles pour leur entreprise. Le plus important a été la confiance mutuelle, une chose qui à vrai dire fait parfois défaut dans les groupements d'hommes.

Les femmes de Ruhunga trouvaient plusieurs raisons à leur impossibilité d'obtenir des prêts et des avances sur le fonds de crédit permanent : les femmes ont du mal à offrir des garanties, les maris s'interposent souvent lorsqu'elles veulent faire une demande auprès de cet organisme, les hommes sont plus hardis pour demander des prêts. En plus les femmes ne savent pas trop comment s'y prendre tandis que les hommes n'hésitent pas à « faire le cadeau » à ceux qui traitent leur dossier. Et avec tous les hommes qui se lancent dans le commerce du poisson, les femmes ont encore moins de chance d'obtenir un prêt. Parmi celles qui ont malgré tout obtenu satisfaction, il y en a qui se sont disputées avec leur mari sur ce sujet. Et quand elles ont refusé de mettre la somme à sa disposition, cela a parfois conduit au divorce. Il est également arrivé que des femmes se trouvent dans l'incapacité de rembourser complètement les sommes empruntées parce que le mari a fait un usage irresponsable de l'argent.

Le Tweyambe Fishing Group a été une initiative lancée par des femmes de Ruhunga, déterminées à se sortir d'affaire par elles-mêmes. Les conditions d'existence à Ruhunga sont rudes. C'est un village sans école primaire, sans dispensaire, sans commerce

bien établi. Les femmes ont une lourde charge de travail : à la maison, au champ et dans les affaires de la pêche.

Elles passent une bonne partie de leur temps dans les parcelles situées sur les pentes derrière le village. Dans bon nombre de communautés, c'est le train-train des pêcheurs qui détermine l'activité quotidienne du ménage. Les pêcheurs partent la nuit ou dans la soirée tandis que la femme est bien occupée dans la journée. Les hommes n'ont guère de vie de famille, et cela est une source supplémentaire de responsabilité et de travail pour les femmes. Pour avoir un peu d'argent en plus, elles vendent du poisson, mais elles sont bien forcées d'accepter le prix que leur offre l'acheteur éventuel sur la plage.

Il fallait que ça change. Une femme a dit : « Nous ne pouvons pas aller vendre notre poisson au loin. Le transport c'est un gros problème, et il n'y a pas de marché vraiment organisé dans notre village ». Les femmes de Ruhunga se sont mises à rêver d'un moyen de transport, un minibus par exemple, qui leur permettrait d'obtenir un meilleur prix pour leur marchandise. Pour cela il fallait trouver les moyens de réunir le capital indispensable.

Le Tweyambe Fishing Group

En 1992, quatorze femmes ont constitué ensemble le Tweyambe Fishing Group et se sont accordées sur les objectifs suivants : coordonner l'activité économique et quotidienne des femmes, améliorer la qualité de l'alimentation dans les ménages et les conditions socio-économiques de Ruhunga en investissant dans des activités de pêche, défendre tous les droits des femmes, s'entraider, résoudre les problèmes de

transport dans leur communauté. Elles ont fixé à quatorze au maximum le nombre d'adhérentes dans le groupement. Toutes devaient être mariées et installées à Ruhunga, cela afin que des problèmes d'immigration ne viennent compliquer la marche de l'entreprise. Et toutes devaient être des femmes responsables.

En février 1993, le groupe a obtenu l'équivalent de 82 dollars US sur le fonds de crédit permanent et les adhérentes ont alors versé 40 cents chaque semaine. Elles vendaient des bananes, des arachides, des objets d'artisanat, du chaume pour les toitures et pour tapisser le sol. Les Haya ont coutume de recouvrir le sol avec de l'herbe qui est habituellement changée tous les quinze jours. L'argent ainsi obtenu a permis d'investir pour pouvoir fumer et sécher du poisson, et elles ont acheté six filets et loué une embarcation.

Vers la fin de l'année 1997, le groupe a fait une demande de prêt auprès du Kagera Fisheries Project pour l'achat d'un véhicule afin de résoudre le gros problème du transport. Mais la demande a été refusée par la Direction des pêches au motif que les frais d'entretien seraient trop élevés à cause des mauvaises routes de la région.

Ce service conseillait en même temps de penser à d'autres moyens de transport, en particulier par voie d'eau. Les femmes ont accepté l'idée et elles ont obtenu un prêt de 3 580 000 shillings (4 475 \$). Avec cet argent, elles ont pu se procurer un moteur hors-bord et un bateau pour le transport, et cet investissement a depuis rapporté : entre le 9 juin 1998 et le 29 septembre 1999, les profits de la vente de poisson se sont élevés à 2 309 600 shillings (2

887 \$) et les dépenses à 1 559 600 shillings (1 950 \$). Le groupement avait de toute évidence réalisé un bénéfice.

Les femmes ont généralement à faire face à bien des difficultés, à la fois dans leur commerce et chez elles. Pour pouvoir vendre leur poisson, pour être sûres d'un débouché, elles doivent auparavant s'arranger avec des acheteurs (des hommes). C'est particulièrement le cas pendant la saison où il faut s'occuper des champs, car bon nombre d'acheteurs retournent alors à leurs travaux agricoles. Les principaux concurrents des femmes sont des hommes, qui sont aussi pêcheurs pour la plupart. Et ils ont promis aux autres pêcheurs qu'ils les aideraient s'ils avaient des problèmes avec le bateau. Ces acheteurs contrôlent les enchères sur les sites de débarquement où ils dominent finalement les échanges. Les femmes du groupement savent qu'il leur est difficile de concurrencer les hommes et qu'on pourrait facilement les détruire.

Autre difficulté : il arrive que l'Union européenne interdise parfois l'importation de la perche du Nil sur le marché communautaire pour telle ou telle raison. Les cours sont alors si bas que les femmes parviennent tout juste à couvrir leurs frais d'exploitation. Elles savent qu'elles dépendent beaucoup des flux d'exportation et elles cherchent donc d'autres débouchés sûrs pour leur marchandise. Les embargos et la concurrence exacerbée peuvent englober leurs réserves financières. Elles se plaignent aussi qu'elles ont du mal à trouver des fonds pour développer leur affaire.

Les activités de transport par eau ont périclité, et sur ce chapitre les profits ont diminué de moitié, à cause de la concurrence des hommes qui ont également investi dans ce domaine. En plus, le groupement a été victime de vols d'engins de capture. La concurrence et le vol ont forcé certaines à laisser tomber la pêche ou à se réfugier dans une autre activité, liée à la pêche certes, mais moins concurrentielle et moins rémunératrice.

Les propriétaires non embarqués qui ne sont pas sur place sont particulièrement exposés à la triche, sur les captures et l'équipement. Comme la plupart des femmes louent leur équipement à des pêcheurs et ne pratiquent pas elles-mêmes la pêche loin du rivage, elles courent évidemment le danger de se faire dérober du matériel. A cause de ce risque, les femmes qui investissent préfèrent limiter le nombre d'embarcations qu'elles louent. Pour éviter les vols de filets et la triche sur les captures, elles emploient souvent des hommes qui leur sont apparentés ou leurs fils. A Ruhanga, par exemple, elles employaient leurs enfants dans l'équipage. Malgré ces précautions, les bénéfices du groupement ont

chuté en 1997 : 45 filets maillants, d'une valeur totale de 1 350 000 shillings (1 688 \$), ont été volés. Ils étaient utilisés pour capturer la perche du Nil, l'espèce qui rapporte le plus. Parfois les femmes qui sont dans la pêche organisent des patrouilles de nuit sur le lac et elles fixent des temps et des heures de pêche et de débarquement pour pouvoir garder l'œil sur les captures et les débarquements.

Le manque de formation

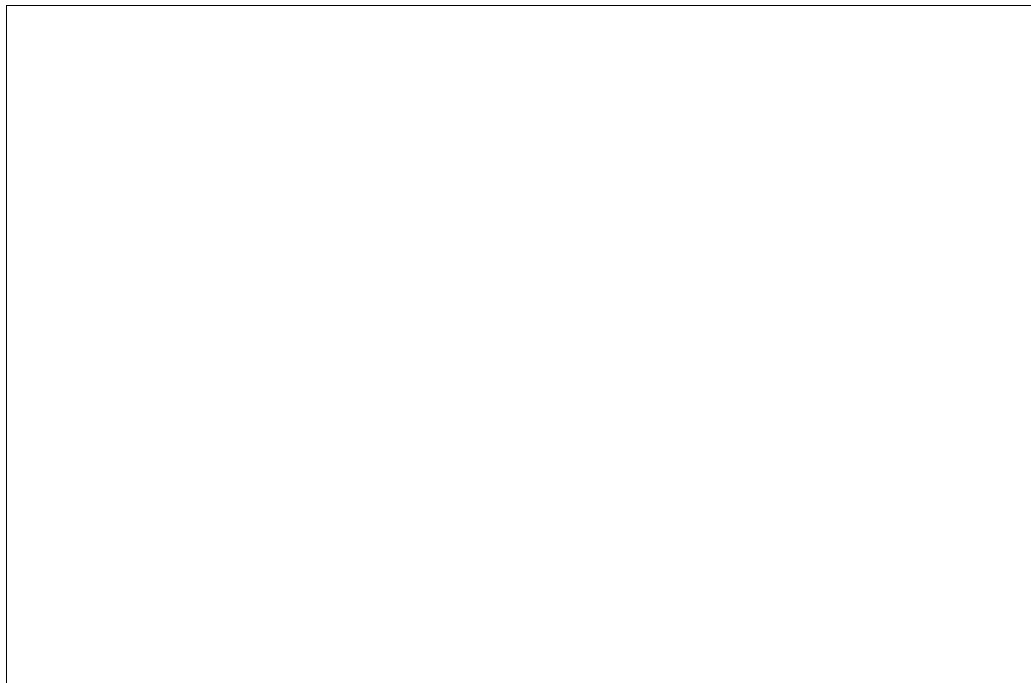
En 1998, pour la partie tanzanienne du lac, une enquête sur la commercialisation du poisson a fait ressortir que la formation des transformateurs/trices et mareyeurs/euses était médiocre. Sur 198 personnes interrogées dans ce secteur, seulement 6 pour cent avaient eu une formation en comptabilité, seulement 2 pour cent en transformation du poisson. Parmi celles qui avaient reçu une formation, seulement 3 (2 pour cent) étaient des femmes. Ces femmes, et bien d'autres, sont persuadées que le niveau d'éducation joue un grand rôle dans la direction que prend leur vie et dans les possibilités qui leur sont ouvertes, ou fermées.

Toutes les informations que les responsables du groupement recevaient étaient transmises aux autres membres en kiswahili, la langue parlée dans toute la Tanzanie, et en haya. Dans une certaine mesure il y avait donc une diffusion des connaissances acquises. Les femmes du Tweyambe Group pensent que la confiance mutuelle et l'enseignement mutuel ont contribué à maintenir en activité leur association dans un environnement fort concurrentiel.

Ces femmes se sentent avant tout responsables du bien-être économique de leur propre famille. Avec leurs responsabilités domestiques et leur travail, elles trouvaient peu de temps à consacrer aux activités du groupement. Elles ont donc cherché à se créer un peu de temps libre, en organisant une école maternelle, par exemple. Et les activités du Tweyambe Group sont prévues de façon à permettre aux adhérentes d'y consacrer un certain temps tout en s'occupant à la fois du champ et du ménage.

Les femmes employées dans les ateliers de transformation du poisson n'avaient guère la chance de pouvoir aménager leur temps. Dans les six établissements que j'ai étudiés, les femmes travaillaient aussi bien en équipe de jour que de nuit. Elles étaient en contrat précaire et ne pouvaient donc bénéficier de congés payés, congés de maternité ou d'absences pour circonstance particulière.

On dit que certaines de ces ouvrières se sont disputées avec leur mari, jusqu'à divorcer, pour obéir au règlement de l'établissement. D'autres ont eu du mal à trouver un mari parce



que les hommes ne veulent pas d'une femme qui doit travailler aussi la nuit ou s'éloigner trop longtemps de ses occupations domestiques.

Les membres du Tweyambe Group ont adopté une stratégie de diversification des revenus pour empêcher leur foyer de tomber dans le besoin. Lorsque les profits chutent du côté de la pêche, au marché local elles vendent pour leur compte personnel des *matoke* (bananes plantain), des arachides, du manioc, des ignames, des vêtements d'occasion, du thé, des burns (bonbons), des haricots frais, des patates douces...

Tôt le matin, les femmes couvrent de longues distances pour se rendre sur les sites de débarquement. Là elle s'assoient sous les arbres près des denrées qu'elles ont apportées pour échanger et elles attendent le retour des pêcheurs qui sont sortis sur le lac. Comme la concurrence est très vive pour obtenir du poisson, les femmes ont été incitées à pratiquer le troc. Sur la plage, elles proposent donc ordinairement bois de feu, fruits, tomates, maïs, farine de manioc... Le marchandage est chose commune. Les femmes disent que ces activités indépendantes ont fait comprendre à leurs maris et à leurs enfants que le Tweyambe Fishing Group n'est pas un prolongement de l'économie domestique qu'ils seraient libres d'exploiter au besoin mais une entreprise bien distincte.

Les difficultés économiques et la contribution importante de ces femmes à la vie du ménage ont modifié l'attitude des hommes. Elles disent qu'ils ont compris qu'ils ne pouvaient plus subvenir seuls aux besoins de leur famille. Les conditions sont telles que l'homme

et la femme doivent tous deux élaborer des stratégies pour la survie économique du ménage. Mais il reste encore des problèmes ! Citons une femme : « Quand nous achetons la nourriture et préparons les repas, quand nous payons la scolarité, quand nous achetons des vêtements pour les enfants, quand nous amenons parfois un petit cadeau surprise, les hommes se rendent compte que nous pouvons faire des choses, ce qu'ils n'apprécient pas forcément. A vrai dire, ils semblent plutôt vexés par ce qu'on vient de faire ».

Ceci dit, les membres du Tweyambe Group restent dépendantes des hommes sur bien des points, pour des conseils et pour obtenir du poisson notamment. L'intérêt de ce groupement a été reconnu par les organismes donateurs et les pouvoirs publics, mais ses réussites sur le plan financier et les investissements qu'il a réalisés ont provoqué de vifs sentiments de jalousie de la part de certaines personnes de la communauté. Dans les ménages polygames, des femmes se plaignent que le mari n'arrive pas à subvenir aux besoins de toute ses épouses et des enfants, que certaines sont délaissées et doivent travailler encore plus dur pour élever leurs enfants.

Des hommes de Ruhanga ont réclamé de pouvoir participer pleinement au commerce de perche du Nil lancé par leurs femmes, en disant que cette entreprise concerne toute la communauté et pas seulement les membres du groupement. Des hommes ont également essayé d'intervenir dans le choix de membres d'équipage ou des préposés au moteur. Des maris d'adhérentes ont exigé qu'on leur montre les bénéfices exacts réalisés par le groupement et se sont mêlés de la

programmation des opérations relatives aux investissements. Une femme témoigne : « J'ai presque rompu mon mariage à cause de l'argent du groupement. Mon mari me forçait à lui donner 100 000 shillings (124 \$) pour une affaire qu'il avait au tribunal. Mais les choses ont fini par se calmer ». Dans un travail de recherche, on peut lire que, dans le district de Vihiga au Kenya, bon nombre d'hommes liés à des groupements de femmes, ou gravitant autour, passaient pour filous et hypocrites.

D'autres études seraient nécessaires pour faire ressortir les divers aspects relatifs aux groupements de femmes. Il faudrait notamment étudier les moyens d'améliorer la productivité économique des femmes et de réduire leur charge de travail traditionnelle dans le ménage, de faciliter leur participation aux prises de décisions, de faciliter leur accès aux ressources disponibles et leur implication pour son contrôle. Et il ne faut pas oublier qu'en matière de temps, les femmes doivent tenir compte de maintes servitudes.

Les pêcheries et les populations de pêcheurs du Lac Victoria connaissent bien des changements. On dépendait avant du marché local, de l'équipement et de capitaux disponibles sur place. On s'est tourné vers l'exportation, on fait appel à du matériel et des capitaux venus de l'extérieur. Tout cela a fait évoluer les relations de genres, et les relations de genres ont également influé sur le processus.

La mondialisation a offert de nouvelles possibilités à certaines femmes mais elle a aussi déstabilisé l'indépendance économique de beaucoup d'entre elles qui ont bien plus de mal maintenant à faire vivre leur famille. La mondialisation a agi sur leur environnement, a mis à mal leur accès traditionnel au poisson qu'elles traitaient et vendaient ensuite, a exacerbé la concurrence et multiplié les vols sur les lieux de pêche ou les circuits commerciaux, a parqué les ouvrières du secteur de la transformation dans des emplois mal payés et précaires. Dans les ménages et la population de Ruhanga, les préjugés de genres en matière de répartition du travail persistent, comme ailleurs.

Activités après capture

En Tanzanie, tout comme en d'autres endroits du monde, on a eu tendance à minimiser les potentialités des femmes pour le progrès économique et social. Cette part essentielle des ressources humaines n'a pas été mobilisée. Dans les institutions impliquées de près dans la pêche tanzanienne, on n'a guère remis en cause l'idée que la pêche est essentiellement une affaire d'hommes qui montent sur des bateaux pour aller chercher du poisson. On pense que les femmes n'interviennent que dans des activités après capture (fumage, séchage,

vente...) où elles gagnent moins que ceux qui pêchent, surtout les propriétaires du matériel. L'exemple du Tweyambe Group montre bien qu'il faut absolument inclure les femmes dans les programmes relatifs à la pêche et les projets de développement. Cela doit se faire en tenant compte de la double responsabilité des femmes : gagner de l'argent, s'occuper de la famille.

L'intérêt des femmes doit être pleinement intégré dans les programmes visant à assurer une exploitation durable des ressources. Plusieurs indicateurs montrent que le Tweyambe Fishing Group est une initiative bénéfique pour ses membres et pour la communauté en général. Les adhérentes disent que les relations en face à face leur ont permis de mieux se connaître, de se faire une réputation, d'instaurer la confiance. Grâce à leur ouverture d'esprit, elles ont surmonté les petits conflits inhérents aux activités de groupe. Bien des fois elles sont parvenues à séparer le projet commun de leurs activités individuelles, préservant ainsi leur association des pressions domestiques.

Ces caractéristiques du groupement semblent indiquer qu'il est bien adapté pour d'autres initiatives d'organisation communautaire, notamment en matière de systèmes de cogestion visant à trouver à plus grande échelle des parades aux problèmes économiques et sociaux qui affectent les communautés de pêcheurs déstabilisées par la mondialisation.

Quand les gens sentent qu'ils font vraiment partie d'un groupe, ils peuvent collectivement faire plus. Les avantages que la communauté dans son ensemble a pu tirer de cette initiative démontrent l'utilité des groupements de femmes pour surmonter certaines de leurs difficultés, tout spécialement dans une filière marquée par les flux d'exportation et des processus mondiaux. Cela veut dire qu'il faut aider les femmes à améliorer leurs revenus mais aussi à mieux défendre leur cause, à se mobiliser dans la société, à réclamer leur part de pouvoir.

Cela signifie que la voix des femmes doit se faire entendre dans tous les processus décisionnels importants, et pas seulement dans un petit bureau isolé qui traite d'affaires de femmes. Il est prouvé qu'en travaillant davantage avec des groupements de femmes, les services de vulgarisation pourraient multiplier par deux leur rayon d'action tout en réduisant les frais de fonctionnement. Il en résulterait une meilleure sécurité alimentaire dans les familles rurales. Les besoins des femmes, les intérêts des femmes seraient sûrement mieux servis si elles étaient la cible première de certains programmes sociaux. L'exemple du Tweyambe Group, et d'autres du même genre, nous rappelle que les

organismes donateurs et les gouvernements devraient comprendre que les gens, et en particulier des femmes pauvres, sont capables de se sortir d'affaires par leurs propres efforts pour peu qu'on accepte d'appuyer leurs initiatives.

Une approche du développement qui tienne compte des aspects de genres, qui cherche à mesurer à tous les niveaux l'impact des lois et règlements sur les femmes, les hommes et leurs relations est plus qu'un impératif politique. C'est une condition indispensable pour un progrès économique et social durable. Mais cela exige des changements radicaux, surtout là où on continue à penser que les femmes sont inférieures aux hommes. Il serait préférable que les hommes et les femmes collaborent pour instaurer une approche soucieuse des questions de genres afin d'éviter problèmes et conflits. Pour que cela arrive, il faudra sans doute que les hommes apprennent à travailler en partenariat avec les femmes.

Cet article a été écrit par Modesta Medard (modentara@hotmail.com), chercheuse à l'Institut tanzanien de recherche des pêches (TAFIRI). Il résume une partie des conclusions de son travail de mémoire de maîtrise

Quelque chose n'a pas fonctionné

Pour assurer une exploitation rationnelle de ses ressources halieutiques, l'Union européenne devrait instaurer des systèmes de cogestion avec les pêcheurs locaux

Pendant des décennies, des pays qui sont parmi les plus développés et industrialisés du monde ont chargé divers organismes, divers services publics d'étudier en tous sens et de gérer les lieux de pêche de l'Atlantique-Nord. Et tout cela a coûté cher. Dans cette région, il y a la plus grande concentration de scientifiques halieutes, les systèmes de recherche, de gestion et de contrôle les mieux équipés qui soient des deux côtés de l'Atlantique.

Et pourtant, c'est là que se répète le plus grand fiasco que le monde ait connu jusqu'à présent en matière de gestion des pêches. Il y a maintenant plus de dix ans que les pêcheries de morue de l'Atlantique-Nord et de zones internationales adjacentes se sont effondrées, dix ans que les gestionnaires de la pêche auraient pu tirer les leçons de l'événement. Tout observateur doté de bon sens est en droit de conclure qu'il y a quelque chose de fondamentalement erroné dans les systèmes de gestion en place, dans la façon de penser et d'agir des responsables politiques, des gestionnaires et de leurs conseillers scientifiques.

Il y a une dizaine d'années, face à la chute des captures et à la détérioration des stocks, le gouvernement canadien décidait d'imposer un moratoire sur la pêche à la morue. Les plantureuses pêcheries de Terre-Neuve et de la Nouvelle-Ecosse se sont écroulées et 20 000 personnes perdaient leurs moyens d'existence. Cette énorme débâcle est bien documentée : ses conséquences ont été décrites dans des centaines d'articles et de nombreux livres. Pour l'heure, le cabillaud n'est pas encore de retour.

Dix ans après l'événement, personne ne sait encore au juste si tout cela a été provoqué par une surexploitation de la ressource ou par une modification indéterminée de certains facteurs environnementaux. Quoi qu'il en soit, il y a eu dans tout cela beaucoup d'erreurs de gestion et les choses ont mal tourné. Maintenant, de l'autre côté de l'Atlantique, il semble que le même scénario soit en train de se reproduire...avec la Politique commune de la pêche (PCP), l'instrument de gestion de la pêche européenne.

À l'automne 2002, le Conseil international pour l'exploitation des mers (CIEM/ICES) recommandait la fermeture complète des pêcheries de poissons blancs dans l'Atlantique Nord-Est afin d'éviter l'effondrement total des stocks de cabillaud. Franz Fischler, le commissaire européen chargé de la pêche, a alors évoqué lui aussi une fermeture complète de la pêche au cabillaud, à l'églefin et au merlu et une réduction importante des quotas de plie et de crevette ou, en guise d'alternative, une diminution sévère des TAC (Totaux admissibles de captures), des quotas et de l'effort de pêche. Les pêcheurs écossais, français, espagnols et autres Européens ont vivement réagi, de même que leurs organisations professionnelles.

Ils remettent en cause à la fois le diagnostic des gestionnaires de la pêche et les remèdes proposés, et ils manifestent leur mécontentement de diverses manières. Leur tactique est double : résistance aux mesures drastiques retenues par les gestionnaires, demande d'aides en faveur des pêcheurs qui ne pourront plus exercer leur métier. Au moment où cet article est écrit, les restrictions proposées sont devenues une réalité et les pêcheurs et leurs communautés des côtes d'Europe occidentale doivent faire face à de sérieuses difficultés économiques et sociales.

Réduire l'effort de pêche

Les protestations des organisations de pêcheurs et de la filière pêche ont débouché sur quelques résultats. La Commission a soutenu complètement l'évaluation du CIEM mais n'a pas retenu l'idée de moratoire. Les gouvernements concernés ont préféré s'accorder sur un arrangement qui devrait permettre la mise en œuvre d'un plan de reconstitution des stocks de cabillaud de la mer du Nord étalé dans le temps. Ce plan réduit sérieusement l'effort de pêche (jours de mer) sur le cabillaud, l'églefin, le merlu et améliore sensiblement les mesures d'aide destinées à minimiser les conséquences socio-économiques de ces décisions sur les pêcheurs concernés.

On n'est pas surpris que les choix de la Commission aient suscité la colère des pêcheurs et déçu fortement les

« conservateurs » de l'environnement. Ces derniers considèrent tout cela comme un mélange de truquage politique et de trahison vis-à-vis de l'avenir des ressources halieutiques européennes. Quant aux pêcheurs, ils craignent que, sous l'effet de la réduction de l'effort de pêche et des quotas, ils ne pourront plus se maintenir à flot et que l'aide prévue en leur faveur sera insuffisante.

Les critiques des représentants des pêcheurs portent sur plusieurs aspects. Ils estiment que l'Europe est obsédée par la réglementation unique (la même pointure devrait convenir à tous les pieds), qu'on ne peut gérer les pêcheries à la fois par une réduction de l'effort de pêche et une réduction des captures, que les recommandations des spécialistes, concoctées à partir de données et d'études nationales sous l'égide du CIEM, ne sont pas suffisamment corroborées par la science pour pouvoir justifier toutes les mesures contraignantes prises par les gestionnaires.

Quelles que soient les causes, quelles que soient les conséquences de « l'état alarmant » (l'UE dixit) des stocks de poissons blancs de l'Atlantique-Nord, il est évident que les pêcheurs européens vont pâtir de la détérioration des conditions économiques et sociales.

Hamish Morisson, responsable d'une fédération de pêcheurs écossais, écrit que le pêcheur qu'on empêche d'aller pêcher dans des conditions raisonnables a le choix entre les alternatives suivantes : opérer une sortie de flotte définitive, changer de type de pêche, faire faillite, pratiquer une pêche illégale. Le problème du cabillaud a certainement accéléré

le processus de réforme de la PCP. Le 20 décembre 2002, au terme de rudes négociations, le Conseil des ministres chargés de la pêche est finalement parvenu à un accord. Parmi les propositions acceptées, citons : introduction de plans de gestion pluriannuels, nouveau système de réduction des capacités de capture de la flotte avec de nouveaux objectifs (3 pour cent en 2003-2004), meilleure indemnisation communautaire pour la démolition de navires et pour les pêcheurs qui quittent le métier, arrêt des subventions pour le transfert permanent de navires vers l'étranger. Les subventions pour la construction de nouvelles unités seront également supprimées, mais ces dispositions n'entreront complètement en vigueur qu'au bout d'une période transitoire de deux ans.

Nouvelle réglementation

Cet accord marque la fin du processus de consultation et de discussion qui aura duré deux ans. A la suite de l'accord, le Conseil a approuvé divers amendements à la législation du Fonds structurel de la pêche et adopté une réglementation toute nouvelle en matière de préservation des ressources halieutiques européennes, notamment des mesures visant à améliorer la gestion des importants stocks d'espèces en eau profonde dans l'espace communautaire et à instaurer des programmes d'observateurs, de suivi des navires et de contrôle de l'effort de pêche, des schémas de ports de débarquement désignés.

Dans beaucoup de pays du Tiers monde, la pêche n'est pas vraiment gérée par les autorités, soit parce que la réglementation est inexistante, soit parce qu'elle n'est pas appliquée. Cela ne signifie pas qu'une pêcherie qui n'est pas gérée, de façon officielle ou

informelle, soit nécessairement en mauvais état. Dans l'Atlantique-Nord, on ne peut pas dire que la pêche souffre d'un manque de gestion. Ce serait peut-être même le contraire. En tout cas, quelque chose n'a pas fonctionné dans cette région. Si, après toutes ces années de gestion communautaire, les spécialistes recommandent l'application d'un moratoire et si, au terme de négociations épuisantes, on est parvenu à un arrangement qui limite à quinze jours par mois le temps de pêche pour le poisson de fond, si les quotas sont réduits de 45 à 55 pour cent, il faut bien admettre que la mauvaise gestion est ici un malaise chronique.

La mauvaise gestion est sans père ni mère car les scientifiques montrent du doigt les décideurs politiques, et les gestionnaires s'en prennent à la profession, et les professionnels accusent ces deux catégories et l'environnement en plus. En fait, la gestion de la pêche c'est un système où l'on retrouve tout ce monde, et d'autres encore. C'est comme un moteur dont toutes les pièces devraient fonctionner de manière synchrone, avec le carburant adéquat et les lubrifiants qu'il faut. Le système doit se nourrir de connaissances et d'analyses scientifiques adéquates, sans oublier de tenir compte des facteurs environnementaux. Il doit être confié à des gestionnaires qui sauront utiliser tous ces apports pour élaborer des règles pratiques acceptées par la profession, et qui se montreront capables évidemment de les faire respecter. Si l'un des éléments ne fonctionne pas bien, c'est toute la mécanique de la gestion qui ira de travers.

La gestion de la pêche met en jeu tout un ensemble de connaissances : biologie marine et écologie, dynamique des populations, données historiques sur la pêcherie concernée, variations environnementales de la zone et fluctuations concomitantes de l'état des stocks, d'une part, négociations, législation, technologies, moyens pour faire observer la réglementation, d'autre part.

La gestion de la pêche comporte aussi d'autres aspects : répartir la richesse des ressources halieutiques, attribuer les profits. Cela va donc refléter les tendances politiques et économiques des gestionnaires. Gérer la pêche c'est sans doute essayer de maintenir des niveaux d'abondance durables dans les stocks, mais les gestionnaires ne peuvent pas intervenir directement sur les populations de poissons et leur environnement.

Ils ne peuvent agir que sur les personnes et sur l'équipement dont elles disposent, sur leurs activités. Dans la pratique, la gestion porte avant tout sur les pêcheurs. Pour ce qui est des pêcheries de l'Atlantique-Nord, de puissants éléments extérieurs à la pêche proprement dite

ont pesé d'un poids majeur pour infléchir le cours des choses.

Lorsqu'un système de gestion bien pourvu en moyens techniques et humains va de travers, il peut y avoir à cela un certain nombre de raisons. Ce peut être les connaissances scientifiques qui servent de fondement aux politiques retenues. Des chiffres obtenus à partir de modèles mathématiques qui reflètent mal les réalités vont produire une évaluation peu fiable de l'état des stocks. Il se peut que le volume des captures et l'effort de pêche recommandés soient alors inadaptés à la situation réelle. Les diverses méthodes de l'évaluation des stocks, qui constitue le fondement des TAC (totaux admissibles de captures) font appel à des modèles mathématiques alimentés par des données relatives aux captures et à l'effort de pêche, à quoi s'ajoutent parfois des échantillonnages et des sondages acoustiques. Mais on s'interroge souvent, et à juste titre, sur la fiabilité de ces chiffres et sur la validité même de ces modèles mathématiques. Aucun d'entre eux ne peut exprimer les facteurs environnementaux et leur influence sur l'ensemble du système. A vrai dire, la seule variable importante dans la plupart des modèles est la mortalité par pêche, car on considère que la mortalité naturelle est une constante relative (ce qui est faux dans la plupart des pêcheries maritimes). Par contre, on tient rarement compte des fluctuations du recrutement, d'autant plus que leur suivi est évidemment problématique.

Ces modèles inadéquats produisent des résultats entachés d'incertitudes mais qui représentent « les meilleures connaissances scientifiques » dont peuvent disposer à l'heure actuelle les gestionnaires. C'est ainsi (et également pour d'autres raisons) que les autorités prennent parfois des décisions erronées qui sont contestées par les pêcheurs eux-mêmes et par des scientifiques qui ont embarqué sur des bateaux de pêche et qui ont constaté bien des choses dont les modèles mathématiques et ceux qui les utilisent ne tiennent pas compte. Il est évident que « les meilleures connaissances scientifiques disponibles » ne sauraient être acceptées les yeux fermés. Il faut qu'elles soient pertinentes, il faut que les recommandations scientifiques proposées aux gestionnaires soient toujours commentées par d'autres scientifiques totalement indépendants vis-à-vis des institutions productrices de ces recommandations et des autorités gestionnaires.

L'importance de l'expérience

Si les systèmes gestionnaires actuels de la pêche sont inadéquats, il y a aussi d'autres raisons. Parmi les gestionnaires en poste, beaucoup manquent d'expérience, de fibre sociale, de savoir-faire économique et

politique : toutes choses bien utiles pour une bonne gestion des pêches. Et ces gens prennent parfois des décisions qui ne sont pas appropriées. Il peut arriver alors que des patrons-pêcheurs, vieux loups de mer, et des marins attentifs sentent que les paroles et les actes des gestionnaires ne correspondent pas aux choses qu'ils constatent en mer, aux prises qu'ils réalisent. Leur expérience et leur bon sens parlent autrement. Dans ces cas, l'échec des politiques de gestion est pratiquement certain.

Lorsque les scientifiques n'intègrent pas le principe que ce qu'ils ont conclu à partir de statistiques passées au crible de leurs modèles mathématiques ne représente qu'une partie du tableau et que, pour avoir une vision complète de la situation, ils doivent aussi tenir compte des fluctuations naturelles de l'environnement et des cycles d'abondance du poisson, de ce que disent les pêcheurs et des scientifiques embarqués qui procèdent à des observations et des échantillonnages sur place, alors la porte est grande ouverte par où vont passer les erreurs de gestion. Par ailleurs, « les meilleures connaissances scientifiques » ne serviront sans doute pas à grand chose si les mesures de gestion qu'elles auront inspirées ne prennent pas en compte certains traits culturels incontournables et les besoins socioculturels et politiques essentiels des pêcheurs et de leurs communautés. Les pêcheurs n'ont que faire des règlements s'ils considèrent qu'ils sont injustes et éloignés de la réalité telle qu'ils la perçoivent, ou que ces règlements favorisent tel ou tel groupe ou tel ou tel secteur de la pêche.

Lorsque les gestionnaires ne sont pas en phase avec les professionnels, surtout là où un grand nombre de bateaux et des populations entières de pêcheurs sont concernés, ça ne peut tout simplement pas marcher. Les pêcheurs feront tout pour contourner le règlement, ils vont tricher, braconner, débarquer ou vendre par-dessus bord en fraude et, lorsque le quota est serré, rejeter en mer du poisson commercialisable pour faire de la place et le remplacer par des individus plus gros et plus chers. Il est quasiment impossible de faire respecter le règlement dans ces conditions, d'autant plus que ce serait hors de prix. Tout cela s'est produit pendant des années dans l'Atlantique-Nord, dans le cadre d'une PCP qui n'a guère prouvé son efficacité. Si les gestionnaires de la PCP souhaitent qu'il leur reste quelque chose à gérer, il est temps qu'ils prennent des décisions draconiennes.

Si l'administration européenne, ou toute autre autorité chargée de gestion de la pêche, souhaite vraiment assurer une exploitation rationnelle de la ressource dont elle a la charge, il faut qu'elle opte pour des modes de

cogestion avec les parties prenantes locales. Le succès de la cogestion repose notamment sur le choix des partenaires. Les meilleurs partenaires seront les pêcheurs et les propriétaires du lieu qui exploitent des unités de petite ou moyenne catégorie dans une région précise. Ces gens auront toujours intérêt à maintenir des niveaux de captures raisonnables et des stocks en bonne santé. Les mauvais partenaires seraient les propriétaires et opérateurs de gros bateaux (grands senneurs, chalutiers-usines et autres unités industrielles) qui cherchent constamment à produire le plus possible de poisson, à surexploiter les stocks de la zone où ils se trouvent avant d'aller voir ailleurs, dans une autre région, une autre mer, un autre océan.

Les bons gestionnaires veillent à ce que l'inscription sous un pavillon, qu'il soit national, étranger ou de complaisance, ne soit pas le signal qui autorise certains à ramasser tout ce qu'ils peuvent sous le nez des pêcheurs locaux. Les bons gestionnaires se garderont bien de brader des quotas nationaux à des intérêts étrangers, à de grosses entreprises, des multinationales. Ils ne laisseront jamais ces entreprises s'introduire dans les zones des petits pêcheurs locaux. Lorsque droits de pêche nationaux et transnationaux s'entremêlent, comme c'est le cas dans l'UE, il faut prévoir des dispositions spéciales régissant la répartition des secteurs de pêche entre pêche côtière locale et pêche au large nationale ou européenne. On ne se laissera pas enfermer dans l'obsession bureaucratique de l'uniformité. Pour sortir de l'échec, l'une des solutions, peut-être même la seule, c'est de mettre en place tout un réseau de politiques qui s'adaptent au plus près aux différentes zones, aux différents stocks, aux droits nationaux et locaux traditionnels. Cela va sans doute compliquer les choses, mais nous vivons dans un monde très compliqué. 🐟

Cet article a été écrit par
Menakhem Ben-Yami
(benyami@actcom.net.il),
conseiller indépendant pour la
pêche basé en Israël

On parle des pêches artisanales

La vingt-cinquième session du Comité des pêches (COFI) de la FAO, qui s'est tenue à Rome du 24 au 28 février 2003, a essayé de mettre en valeur ce secteur d'activité

La vingt-cinquième session du Comité des pêches a eu lieu à Rome du 24 au 28 février dernier. Elle a rassemblé une centaine de délégués des pays membres de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et divers observateurs représentant les Nations unies, des organismes et agences spécialisées des Nations unies, des organes régionaux des pêches et d'autres organisations internationales, notamment des Ong.

Parmi les points à l'ordre du jour, il y avait *Les stratégies relatives au renforcement de la contribution durable de la pêche artisanale à la sécurité alimentaire et à la lutte contre la pauvreté*. C'était la première fois depuis vingt ans que ce thème y apparaissait. Le document accompagnateur (COFI/2003/9) décrit la contribution des pêches de capture artisanales à la sécurité alimentaire et à la lutte contre la pauvreté. Il résume les principaux problèmes auxquels est confronté ce secteur d'activité et il décrit des stratégies susceptibles d'accroître l'importance de cette contribution. Les actions proposées par le Comité sont les suivantes :

- meilleure compréhension de la nature, de l'ampleur et des causes de la vulnérabilité et de la pauvreté dans le secteur de la pêche artisanale et amélioration des informations et des indicateurs relatifs au suivi de la contribution de la pêche artisanale à la sécurité alimentaire et à la lutte contre la pauvreté ;
- amélioration de la collaboration intersectorielle et inter-institutions, élaboration de stratégies et de politiques efficaces axées sur la pauvreté et la sécurité alimentaire et, au besoin, prise en compte de la pêche artisanale dans les stratégies et politiques nationales de lutte contre la pauvreté ;
- gestion améliorée des pêches par le biais de l'attribution aux petits pêcheurs pratiquant la pêche côtière et continentale de droits de pêche garantis par une législation

appropriée, et adoption de mesures efficaces de protection des petits pêcheurs contre les activités des pêcheries industrielles responsables de l'appauvrissement et de la dégradation des ressources et des habitats aquatiques ;

- mise en œuvre du Code de conduite pour une pêche responsable et formulation de directives techniques sur le renforcement de la contribution de la pêche artisanale à la sécurité alimentaire et à la lutte contre la pauvreté ;
- mesures visant à encourager la création d'organisations d'artisans-pêcheurs à l'échelle de la communauté et à en faciliter la représentation aux niveaux local, régional et national, ce qui contribuera à responsabiliser les petits pêcheurs et à susciter parmi eux le sentiment d'être partie prenante au processus décisionnel.

De nombreuses délégations ont exprimé leur satisfaction de voir la pêche artisanale ainsi prise en considération et elles ont félicité la FAO pour la qualité du document accompagnateur qui avait été préparé sur ce thème. Plusieurs pays ont dit qu'il fallait appuyer davantage le secteur artisanal parce qu'il représente une source d'emplois et de revenus importante et qu'il contribue grandement à assurer la sécurité alimentaire. Ils soutiennent donc les actions envisagées par le Comité des pêches.

Déclarations des délégués

Au début de la session, le Président de séance a demandé aux Ong de présenter le compte-rendu d'une réunion qui s'était tenue auparavant avec le Secrétariat de la FAO sur le point de l'ordre du jour dont il est question. On a alors lu des passages pertinents de la Déclaration (voir l'article suivant) qui était soutenue par diverses Ong représentées à cette session.

Au cours du débat qui a suivi, le délégué du Brésil fait savoir que son pays soutient entièrement la Déclaration des Ong puis il

décrit les mesures prises par le Brésil pour aider la pêche et l'aquaculture artisanales. Il s'agit en priorité de promouvoir l'équité et de lutter contre la faim. Le concept de pêche responsable signifie qu'on doit aussi veiller à améliorer le bien-être des populations.

Le Venezuela fait remarquer que l'article 305 de sa Constitution accorde une grande importance à la protection de la pêche artisanale : « L'Etat protège les groupements et les communautés des hommes et des femmes qui vivent de la pêche artisanale, de même que leurs zones de pêche, dans les terres ou sur la côte, tel que le prévoit la loi ». Cette disposition constitutionnelle a contribué à l'amélioration du niveau de vie des communautés de pêcheurs.

Le Salvador parle aussi de l'importance de la petite pêche. Il faudrait notamment prévoir une base législative pour favoriser la participation des pêcheurs artisans à la gestion des pêches et également améliorer les diverses capacités dans ce sous-secteur. Il y a aussi le problème des gens qui affluent d'autres secteurs d'activité comme l'agriculture pour se lancer dans la pêche malgré les risques du métier. Il faudrait qu'ils puissent trouver d'autres types d'emplois.

Le Burkina Faso dit qu'il importe de donner plus d'importance à la pêche artisanale, en particulier mieux considérer le travail des femmes dans ce secteur et renforcer l'organisation au sein des communautés de pêcheurs.

La Tanzanie fait savoir que 90 pour cent de sa production vient du secteur artisanal, et au Bénin la pêche artisanale fournit du travail à plus de 300 000 personnes. C'est donc une priorité pour le gouvernement.

On parle ensuite en termes positifs du Programme pour des moyens d'existence durables dans la pêche (PMEDP/SFLP) qui concerne pour le moment l'Afrique subsaharienne. Il faudrait étendre ce programme au reste de l'Afrique. Pour sa part, l'Angola demande à la FAO de lancer davantage de programmes d'appui à la pêche artisanale.

Le Pérou évoque aussi l'importance de ce sous-secteur, notamment pour le marché intérieur, et fait savoir que la Commission permanente du Pacifique-Sud a constitué un groupe de travail sur la pêche artisanale.

Le délégué de l'Inde dit qu'il y a environ 6 millions de pêcheurs dans son pays, que la pêche artisanale représente une source importante d'emplois, de revenus et de nourriture. Mais ce secteur a besoin d'être

soutenu compte tenu de l'accroissement de la pauvreté et de la précarité dans cette population. L'Inde est favorable à toutes les mesures envisagées par la FAO dans son document accompagnateur.

Cuba souhaite que le thème de la pêche artisanale apparaisse régulièrement à l'ordre du jour du COFI et que la FAO apporte ses compétences pour une meilleure gestion de ce secteur.

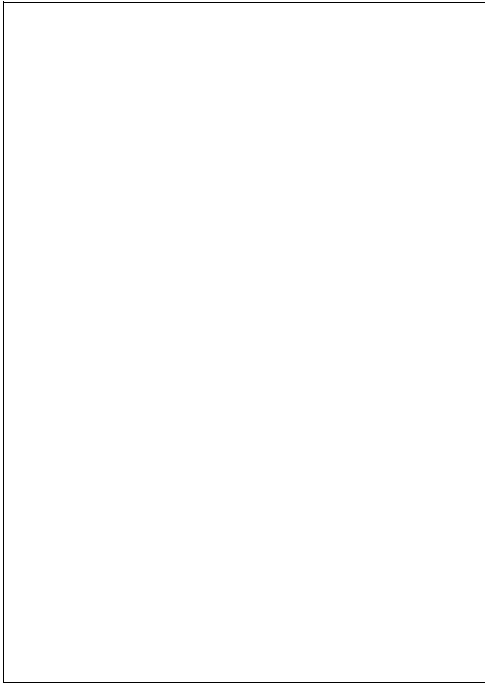
La Norvège demande que les donateurs et les Ong s'intéressent davantage à la pêche artisanale. Elle dit que le Code de conduite pour une pêche responsable de la FAO constitue un cadre approprié pour appuyer ce secteur. La Norvège s'est engagée à soutenir la recherche dans le domaine de la petite pêche, un thème d'ailleurs reconnu comme prioritaire par le Comité consultatif de la recherche halieutique. A cet égard, on signale qu'une étude conjointe FAO/Norvège portant sur la relation entre commerce des produits de la mer et sécurité alimentaire vient d'être entreprise.

Le Canada énumère les effets de la pollution issue d'activités à terre et dit que l'amenuisement des ressources côtières pousse les pêcheurs à aller de plus en plus loin au large, ce qui peut poser des problèmes pour la sécurité. On dit aussi que, si la pêche artisanale est plus vulnérable, c'est en partie parce qu'il lui faut maintenant du matériel importé qui exige des devises.

Le Chili souligne tout l'intérêt qu'il accorde au secteur de la pêche artisanale qui compte environ 40 000 pêcheurs. Une bande côtière de 5 milles de large est exclusivement réservée à la pêche artisanale. On a également attribué aux communautés de pêcheurs des droits sur des zones de gestion déterminées. Pour la répartition de la ressource, il faut trouver un juste équilibre entre le secteur artisanal et le secteur industriel. En bénéficiant d'une aide judicieuse, la pêche artisanale pourrait se défaire de son image de pauvreté. Le Chili demande à la FAO de fournir à ce secteur une aide accrue, notamment en matière de gestion.

Sainte-Lucie parle de l'importance de la pêche pour sa population et fait remarquer que l'inscription de certaines espèces de poissons sur les listes de la CITES provoque des retombées négatives pour les pêcheurs. Sainte-Lucie souhaite que la FAO joue un rôle plus actif dans les questions relatives à la CITES.

Le délégué des Philippines mentionne le Code de la pêche (1998) de son pays qui a fait passer la zone réservée à l'usage exclusif de la pêche artisanale de 7 à 15 km. Ce texte a également prévu la mise en place de Comités de gestion des pêches et des ressources aquatiques pour une gestion participative de la ressource.



La plupart des pays présents approuvent sans réserve le principe d'un appui renforcé à la pêche artisanale, notamment sur les aspects suivants : meilleure gestion de la ressource, formulation et mise en œuvre de modes de gestion participative appropriés, réduction des pertes après capture, sécurité en mer, renforcement des capacités dans les organisations de pêcheurs. On espère que tout cela débouchera, à l'échelon national, sur des mesures efficaces de soutien à la pêche artisanale et sur un renforcement des programmes de la FAO relatifs à ce secteur d'activité.

L'Union européenne parle de son engagement en faveur de la pêche artisanale et de l'appui qu'elle accorde à ce secteur dans bon nombre de pays en développement. Elle approuve la stratégie proposée et souhaite qu'on aide davantage la pêche artisanale, qu'on comprenne mieux les causes de la pauvreté dans ce secteur.

Belize fait remarquer que les organismes de protection de la nature conseillent aux gens de passer de la pêche au tourisme pour gagner leur vie. Mais depuis quelque temps, l'activité touristique a décliné et il est apparu que les communautés qui dépendent de cette activité peuvent être bien vulnérables. Sans doute l'aquaculture s'est-elle développée sur le littoral mais ce ne sont pas les pauvres qui en récoltent les bénéfices.

Les Etats-Unis parlent du projet « White Water to Blue Water » qu'ils soutiennent dans les Caraïbes. Il adopte une approche trans-sectorielle pour une gestion écosystémique qui commence en amont et s'étend aux zones humides, aux mangroves et marécages jusqu'aux récifs coralliens de l'océan.

La Fédération internationale des ouvriers du transport (ITF) insiste sur la nécessité de parvenir à une définition claire de ce que l'on entend en fait par *small-scale fisheries* (pêche artisanale, petite pêche, pêche à petite échelle) car c'est un secteur plutôt hétérogène. Le délégué ITF fait aussi remarquer qu'inciter les flottilles de petits bateaux à aller travailler plus au large n'est pas nécessairement une bonne chose. Les pêcheurs peuvent parfois solliciter leur équipement outre mesure et mettre ainsi leur vie en danger.

Ce compte-rendu a été préparé par Chandrika Sharma (icsf@vsnl.com), secrétaire exécutive de l'ICSF et Maria Cristina Maneschy (crismane@amazon.com.br), professeur de sociologie à l'Université fédérale de Pará, Belém, Brésil

COFI

Pour la défense de la petite pêche

Lors de la vingt-cinquième session du Comité des pêches (COFI) de la FAO, les Ong ont signé la déclaration suivante:

« Nous nous félicitons de l'intérêt que le Comité des pêches (COFI) porte à la définition des stratégies visant à accroître la contribution de la pêche artisanale à la sécurité alimentaire et la lutte contre la pauvreté.

Alors que de nombreuses populations sont confrontées à une aggravation des pénuries alimentaires et de la pauvreté, que les ressources halieutiques qui fournissent de la nourriture aux gens s'amenuisent jusqu'à des niveaux non viables, ce sujet de préoccupation revêt un caractère d'urgence.

Plaidoyer pour la petite pêche

Il faut bien prendre conscience du fait que, dans les pays en développement, des millions de travailleurs de la pêche et leurs familles qui vivent dans des communautés littorales mènent une existence marquée par la pauvreté, la fragilité sociale et économique, un droit d'accès incertain aux ressources foncières et marines dont ils jouissaient traditionnellement, des possibilités de diversification de l'emploi très limitées. Dans des secteurs économiques où prévalent pauvreté et surplus de main-d'œuvre, la pêche artisanale et à petite échelle constitue un outil particulièrement important dans la lutte contre la pauvreté et pour une plus grande sécurité alimentaire.

Reconnaissons également que les arguments écologiques qui militent en faveur de la petite pêche sont très forts.

Directives volontaires sur le droit à la nourriture

Nous soutenons la suggestion faite au Comité d'élaborer des directives techniques visant à accroître la contribution de la petite pêche à la sécurité alimentaire et à la lutte contre la pauvreté dans le cadre du Code de conduite pour une pêche responsable. Nous nous félicitons de la décision de la FAO de développer des directives techniques pour faire en sorte que le droit à une nourriture suffisante devienne progressivement une réalité effective, en s'assurant qu'il y aura entre les divers éléments des liens de complémentarité.

Nous estimons que la sécurité alimentaire et la lutte contre la pauvreté sont des

préoccupations qui devraient se retrouver dans tous les programmes mis en œuvre par le Département des pêches, conformément à la mission de la FAO qui est de combattre la faim et la pauvreté, d'améliorer l'alimentation et les niveaux de vie.

Nous sommes d'avis que, pour renforcer la contribution de la petite pêche à la sécurité alimentaire et à la lutte contre la pauvreté, ces Directives devraient se préoccuper des points suivants :

Droits d'accès garantis

Il faut se réjouir des actions qui sont proposées en vue d'appuyer ce secteur, notamment par l'amélioration des mesures de gestion qui devraient comprendre la reconnaissance de droits d'accès garantis par une législation appropriée. Il faut également se réjouir de ce que l'on reconnaît la nécessité de protéger ces petits pêcheurs contre les opérateurs industriels et de lutter contre toute activité qui porte préjudice aux ressources aquatiques et aux habitats du poisson.

Il est à nos yeux essentiel que les Gouvernements élargissent, à l'intérieur de leur ZEE, les zones réservées à la flotte artisanale compte tenu du fait que les bateaux artisans sont de plus en plus capables de se rendre plus au large pour travailler. Il est également indispensable d'améliorer le suivi, le contrôle et la surveillance de ces secteurs pour protéger les moyens d'existence qu'ils offrent aux petits pêcheurs.

Face à la pression croissante qui, en de nombreux points de la planète, s'exerce sur le littoral, nous demandons aux Etats de faire en sorte que les communautés de pêcheurs conservent l'usage traditionnel de leur coin de côte et de plage.

La garantie des droits d'accès est un élément particulièrement important dans les pays à bas revenu et déficit alimentaire confrontés à un dilemme : ou bien vendre des droits d'accès à des flottes de pêche lointaine ou bien développer une pêche artisanale et une pêche à petite échelle locales. Nous nous inquiétons des tendances actuelles qui voudraient instaurer des régimes de droits de propriété

privés avec quotas transférables et des modalités d'échanges internationaux qui favorisent la spéculation et créent une concurrence ravageuse pour la pêche à petite échelle.

Nous estimons que les accords internationaux qui essaient de troquer des droits d'accès contre des concessions dans d'autres secteurs d'activité (ouverture de marchés...) mettent en danger les objectifs d'une exploitation durable de la ressource et minent les efforts visant à améliorer la sécurité alimentaire et à lutter contre la pauvreté.

Formation, renforcement des organisations de pêcheurs

Nous soutenons vigoureusement les actions proposées par le Comité des pêches pour encourager la création d'organisations de pêcheurs et pour faciliter la représentation des hommes et des femmes des communautés de pêcheurs dans les processus décisionnels à divers niveaux.

Ces actions devront faire une place à des programmes visant à renforcer les capacités et à familiariser les gens avec les problèmes, en prévoyant les appuis financiers et les ressources humaines qui s'imposent.

A cet égard, nous nous réjouissons de ce que la FAO s'ouvre à une participation des Ong et d'autres organisations de la société civile, notamment celles qui représentent la pêche artisanale et la pêche à petite échelle. A part quelques notables exceptions et jusqu'à une date relativement récente, les organisations représentant les travailleurs de la pêche étaient exclues des processus décisionnels de la FAO.

Commerce des produits de la mer

Nous nous réjouissons de ce que l'on reconnaît l'importance d'un appui aux activités de transformation et de commercialisation de la petite pêche, le secteur post-capture dans lequel les femmes tiennent une place essentielle, l'importance aussi de toutes ces activités pour la sécurité alimentaire et la lutte contre la pauvreté. Dans la plupart des pays en développement, si on veut combattre l'insécurité alimentaire et la pauvreté, il faut soutenir sans tergiverser le travail des petites transformatrices et commerçantes. Il faut trouver le dynamisme nécessaire qui permettra de développer les échanges locaux et intra-régionaux des produits transformés par le secteur de la pêche artisanale.

Le commerce international des produits de la mer peut sans doute procurer d'importantes devises à des pays à faible revenu et déficit alimentaire. Mais il importe de veiller à ce qu'il ne mette pas en péril les apports de la pêche à la sécurité alimentaire locale. Nous soutenons sans réserve la proposition qui vise à élaborer des directives techniques pour le Code de conduite pour une pêche responsable afin d'accroître la contribution du commerce des produits de la mer à la sécurité alimentaire.

Problèmes frontaliers

Poussé par l'amenuisement de la ressource et par l'évolution technologique, la petite pêche recherche de plus en plus son poisson, le thon par exemple, en dehors des eaux territoriales. Nous demandons aux Etats côtiers de tenir compte des modes migratoires de la petite pêche lorsqu'ils négocient des droits d'accès ou qu'ils prennent des mesures de gestion régionales. Et dans tout cela il ne faut pas oublier les aspects de la sécurité en mer.

En reconnaissant et en soutenant les droits d'accès des petits pêcheurs à des stocks chevauchants et migratoires, on contribuera de façon concrète au développement de l'emploi et de la sécurité alimentaire, dans la mesure où les flottilles concernées travaillent de manière sélective.

Cela tient compte aussi des dispositions de l'article 24 (b) de l'Accord sur les stocks chevauchants et les stocks de poissons grands migrateurs qui souligne la « *nécessité d'éviter de nuire à la pêche de subsistance et aux petites pêches commerciales dans les États en développement, et d'assurer l'accès à ces types de pêche aux femmes, aux petits pêcheurs et aux populations autochtones, en particulier dans les petits États insulaires en développement.* »

Parce que cela ne s'est pas fait, des petits pêcheurs ont été arrêtés et détenus à l'étranger. Parce qu'ils avaient pris quelques tonnes de poisson pour tout simplement gagner leur vie, pour survivre, certains pêcheurs y ont passé plusieurs années en prison, malgré l'article 73 de la Convention des Nations unies sur le droit de la mer (1982).

Nous demandons instamment aux Etats de respecter leurs engagements internationaux et de procéder à la libération et au rapatriement de ces pêcheurs le plus tôt possible. Pour traiter ce problème, la mise en place de procédures rapides et respectueuses des inculpés est une nécessité.

Subventions, systèmes de label

Nous demandons instamment aux Etats de prévoir des incitations et autres formes d'appui pour aider les petits pêcheurs à participer à la gestion des pêcheries, notamment des aides et dispositions diverses pour encourager la sélectivité des captures et favoriser les produits qui sont récoltés et transformés selon des critères sociaux et environnementaux acceptables. Cela peut se faire entre autres par l'attribution de labels. Nous constatons cependant avec inquiétude que certains aspects des systèmes de certification marginalisent la pêche artisanale et à petite échelle, car ces processus ont un coût élevé, les critères ne sont pas nécessairement adaptés et les procédures sont complexes.

Gestion des pêches fondée sur les écosystèmes

Nous sommes favorables à une gestion des pêches fondée sur les écosystèmes, surtout lorsqu'il s'agit de réduire et d'éliminer des pratiques de pêche contraires au développement durable, le chalutage de fond dans des pêcheries tropicales multispécifiques, par exemple. Nous insistons sur l'importance d'une approche intégrée qui replace les gens concernés au cœur même des écosystèmes. Car nous connaissons des cas où les mesures de conservation ont eu des effets

calamiteux sur des populations très dépendantes d'une pêche de subsistance et dont l'empreinte écologique était somme toute dérisoire.

Aquaculture

Il ne faut pas sous-estimer la place que peut tenir l'aquaculture pour l'amélioration de la sécurité alimentaire et la lutte contre la pauvreté. Ceci dit, nous constatons avec inquiétude que certains aspects du développement de l'aquaculture ont un effet déstabilisateur sur ces objectifs.

Dans beaucoup de pays, l'emprise croissante de l'aquaculture a chassé de chez elles des communautés de pêcheurs et réduit leur accès à la mer. On s'inquiète à bon droit de la destruction des habitats du poisson, des zones humides et des mangroves sous la poussée de l'aquaculture intensive.

Nous demandons donc aux délégués de préférer une approche de précaution pour les futurs projets de développement, d'appuyer des recherches sur les effets éventuels de l'aquaculture sur les espèces sauvages et surtout sur les moyens d'existence des petits pêcheurs.

Il faut prendre en compte et réduire au minimum les coûts environnementaux et sociaux des systèmes de production intensive, visibles dans les zones humides et les mangroves soumises à de vastes transformations, la capture de menu fretin dans la zone littorale, les biotechnologies, les intrants divers, les rejets et la pollution.


Information sur la petite pêche

Nous demandons instamment aux Etats de s'attacher à collecter et à analyser des données adéquates sur les aspects socio-économiques de la pêche. L'importance de cette démarche a été mise en évidence par la Consultation technique visant à améliorer l'information sur la situation et les tendances des pêches de capture. On s'attachera avec autant de sérieux à collecter des données sur la situation de ceux qui pêchent le poisson que sur la situation du poisson ».

Cette Déclaration a été signée par les organisations suivantes présentes à la session du COFI :

- Forum mondial des populations de pêcheurs (WFFP)
- Forum mondial des pêcheurs artisans (WFF)
- Collectif international d'appui aux travailleurs de la pêche (ICSF)



- Association ouest-africaine pour le développement de la pêche artisanale (ADEPA)
- Greenpeace
- Fonds mondial pour la nature (WWF) 

Déclaration publiée le 26 février 2003 lors de la vingt-cinquième session du Comité des pêches (COFI) de la FAO, à Rome

Thon/label

Soyons bien compris

Un lecteur réagit à l'éditorial du numéro 33 (novembre 2002) de SAMUDRA

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt l'éditorial du numéro 33 de votre revue. Je suis heureux de constater qu'on y partage nos préoccupations vis-à-vis des bateaux qui pratiquent une pêche illégale, non déclarée et non documentée (IUU) et s'abritent sous des pavillons de complaisance.

Je suis par contre plutôt réservé sur les propos relatifs aux petits thoniers palangriers et je souhaite clarifier notre position à ce sujet afin que cela ne donne pas lieu à des malentendus à propos des objectifs et des activités de l'OPRT (Organisation pour la promotion d'une pêche thonière responsable).

1. L'OPRT a pour objectif essentiel de contribuer au développement d'une pêche thonière responsable conformément aux engagements internationaux et aux responsabilités sociales et de promouvoir une exploitation durable de la ressource grâce à la collaboration de toutes les parties prenantes.
2. Le premier projet important de l'OPRT est pour l'heure d'œuvrer à l'élimination de tous les navires thoniers qui travaillent en dehors de la loi et des règlements. Il s'agit de gros thoniers-palangriers très mobiles qui opèrent en haute mer au-delà des limites régionales et qui disposent à bord de vastes installations pour la congélation. Ces grosses unités sont la source du trafic sur le thon, et nous concentrons contre eux nos efforts.
3. L'OPRT n'a pas l'intention de laisser de côté certains pêcheurs (« un troisième groupe ») ni de favoriser un petit nombre seulement. Les mesures que nous sommes en train d'élaborer et de mettre en œuvre visent à éliminer l'activité illégale des gros thoniers-palangriers et non à pénaliser les petits pêcheurs des pays en développement qui ciblent le thon à la palangre.

J'espère que ces précisions vous aideront à mieux comprendre notre mission et je souhaite que vous fassiez état du présent courrier dans votre prochain numéro. ¶

Ce courrier nous a été adressé par Yuichiro Harada (harada@opr.or.jp), directeur général de l'Organisation pour la promotion d'une pêche thonière responsable (OPRT), Tokyo, Japon

Un livre dense, une source d'inspiration

Commentaire sur l'ouvrage collectif *Conversations : dialogue à trois sur le pouvoir, l'intervention et l'organisation dans le secteur de la pêche*, par Aliou Sall, Michael Belliveau, Nalini Nayak

Conversations est l'un de ces rares ouvrages où des personnes fortement impliquées dans un travail d'organisation sociale réfléchissent ensemble sur leur activité de manière à la fois engagée, objective, personnelle et théorique.

Aliou Sall, Michael Belliveau et Nalini Nayak ont travaillé dans le milieu de la pêche pendant plus de deux décennies. Tous trois ont tenu un rôle essentiel dans l'organisation des populations de pêcheurs de leur pays : Sénégal, Canada, Inde.

Aliou Sall s'est impliqué dans cette activité depuis les années 1970 et il a participé à la création du Collectif national des pêcheurs artisanaux du Sénégal (CNPS). De 1981 à sa mort soudaine en 2002, Michael Belliveau a travaillé à plein temps pour l'Union des pêcheurs des Maritimes (UPM/MFU) au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Ecosse.

Nalini Nayak milite avec les communautés de pêcheurs depuis 1967. Elle a participé à la formation du KSMTE, la fédération des travailleurs de la pêche du Kerala, puis du NFF qui est la fédération nationale des travailleurs de la pêche de l'Inde. Elle a tenu un rôle essentiel pour apporter un éclairage féministe aux questions de gestion de la ressource et de l'organisation dans le secteur de la pêche.

En 1986, ces trois auteurs et interlocuteurs ont participé au lancement du Collectif international d'appui aux travailleurs de la pêche (ICSE) et ils ont depuis participé régulièrement aux projets et débats communs. *Conversations* est le fruit de leur volonté de réfléchir ensemble sur des expériences à la fois partagées et séparées.

Le livre comprend deux parties. On assiste d'abord à un dialogue à trois étalé sur une

semaine et qui a pour cadre un petit hôtel au Ghana. Puis on trouve trois mémoires séparés qui présentent la pêche du Canada, de l'Inde et du Sénégal et les efforts entrepris pour organiser ce milieu. On retrouve là certains des thèmes abordés au cours du dialogue à trois.

Dans cet ensemble (dialogue à trois et mémoires) apparaît l'esprit créatif de celle qui a inspiré le projet et qui combine la théorie, les nouvelles idées, une connaissance des courants historiques et de l'évolution en cours avec une profonde connaissance de son milieu d'adoption (aspects techniques, culture et psychologie des communautés de pêcheurs...) avant de soupeser le tout, de décider si le moment est venu d'agir, s'il est possible de faire ceci ou cela, d'imaginer des institutions bien adaptées et destinées à durer, de mettre au point des campagnes qui devront se révéler solides et efficaces.

Le document de Michael Belliveau est particulièrement riche à cet égard. C'est une réflexion à la fois personnelle et théorique mais qui constitue aussi l'histoire de l'UPM. Les événements qui se produisent au sein de l'UPM et dans les régions du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse où cette organisation professionnelle est implantée sont liés aux variations de la ressource, à la politique officielle du Canada, aux marchés internationaux, à ce qui se passe dans le monde, aux grandes forces politiques. Le texte a de l'ampleur : c'est un peu comme si Michael Belliveau sentait qu'il rédigeait là sa déclaration finale, le résumé de sa vie de travail.

Un large éventail de sujets

La conversation à trois porte sur un large éventail de sujets. On ne peut que souligner sa richesse et sa diversité. Cela va d'aperçus autobiographiques sur la politisation précoce des auteurs à des thèmes plus vastes (évolution de la sociologie...) ou plus spécifiques (rôle des sciences halieutiques, modèles de gestion de la ressource...).

On a un aperçu direct sur certains thèmes récurrents de l'organisation politique : quelle relation entre l'organisateur « extérieur » ou professionnel et la communauté où il/elle travaille, les travailleurs se sentent-ils membres d'une classe sociale ou plutôt membres d'une communauté, faut-il avoir une démarche volontariste ou attendre que la conjoncture soit favorable, se concentrer sur les problèmes particuliers du secteur ou bien élargir l'horizon politique et les alliances, comment intégrer un éclairage féministe dans le travail d'organisation, relations entre organisations non gouvernementales (Ong) dotées de financements et syndicats et divers mouvements. On trouve aussi des commentaires sur des aspects relatifs aux évolutions en cours : à une époque où l'individualisme s'étend, qu'entend-on par gestion communautaire, dans le contexte actuel de mondialisation a-t-on encore le pouvoir d'organiser et de définir les modes d'organisation.

Au Sénégal, au Canada et en Inde, la pêche tient une place importante. Mais il y a aussi des différences évidentes entre les réalités des contextes nationaux. Les pêcheries canadiennes font appel à des moyens techniques modernes et à des capitaux importants et l'Etat intervient fortement dans leur gestion.

Les pêcheurs bénéficient d'un certain poids politique dans les provinces où la pêche est un secteur d'activité particulièrement important. C'est le cas à Terre-Neuve, où la morue abondait mais où les choses ont forcément changé depuis l'effondrement de cette pêche. L'UPM représente les pêcheurs côtiers artisans (propriétaires embarqués) du

Nouveau-Brunswick et de quelques localités de la Nouvelle-Ecosse.

Le Sénégal est un pays relativement homogène. Le poisson constitue un élément important de l'alimentation locale, ce qui peut donner un certain poids politique aux communautés de pêcheurs. Le Sénégal a depuis longtemps signé des accords de pêche avec des pays européens qui avaient ainsi accès à ses ressources halieutiques. Le CNPS est une organisation professionnelle nationale autonome, ce qui est rare dans un pays où la plupart des organisations sont chapeautées par l'Etat.

En Inde, la pêche occupe près de 10 millions de gens. D'un point de vue historique, cette population a été marginalisée du fait de son appartenance à des castes inférieures. Dans les régions côtières, le poisson est un élément important de l'alimentation, mais ce n'est pas le cas à l'échelle de tout le pays. Traditionnellement le poids politique des pêcheurs reste donc relatif dans le pays, contrairement aux agriculteurs, par exemple.

Le NFF (Forum national des travailleurs de la pêche)

Le NFF est une structure nationale qui représente une population très nombreuse et très diverse : chaque Etat à façade maritime parle une langue différente. Le NFF est l'une des rares organisations syndicales à ne pas être dans la mouvance d'un parti politique.

Mais il y a aussi des points communs entre les pêcheries de ces trois pays. Ce sont dans les communautés de pêcheurs traditionnelles que les gens ont commencé à se mobiliser pour réagir contre les difficultés croissantes pour accéder à la ressource et jouir d'un droit d'usage sur l'espace littoral. D'autres

opérateurs plus « efficaces » entraînent en effet dans le secteur de la pêche ou cherchaient aussi à occuper la côte, notamment avec le développement de l'activité touristique.

Une bonne partie de la conversation concerne donc les problèmes de la gestion de la ressource, en abordant deux aspects qui sont liés : le rôle des connaissances scientifiques et le rôle de l'Etat et des communautés. Pour la pêche canadienne, les scientifiques ont à l'évidence tenu un rôle central dans l'élaboration des modèles de gestion de la ressource, mais l'effondrement des pêcheries de morue a démontré qu'on ne pouvait pas se fier entièrement à la science des halieutes et qu'il serait bon de tenir compte également du « savoir traditionnel » des pêcheurs. Les trois interlocuteurs s'interrogent : ne s'agit-il pas surtout d'un effet de mode, les pêcheurs devraient-ils confier aux scientifiques tout ce qu'ils savent alors qu'il n'existe pas de consensus sur l'usage ultime de leurs confidences ? Quel usage va-t-on en faire, à qui cela profiterait-il ?

Mais la gestion communautaire n'offre pas une alternative toute faite à la gestion scientifique car la notion de communauté connaît aussi des difficultés. Le processus de « professionnalisation » de la pêche canadienne crée une situation où le pêcheur est celui qui possède un bateau et pas nécessairement celui qui fait partie de la communauté. Et la sécurité sociale que fournit le système étatique rend moins nécessaire la solidarité collective dont on parle à propos de l'Inde et du Sénégal. Même dans ces pays, ce type de solidarité diminue car les gens sont poussés à vouloir gagner davantage et à consommer plus, et des différences sociales se font jour suivant les possibilités qu'ont certains de devenir propriétaires et d'avoir accès au crédit.

Par ailleurs, il y a toujours eu un degré d'ambivalence dans le statut des pêcheurs : a-t-on affaire à des travailleurs ordinaires ou à des propriétaires indépendants, à des membres d'une classe sociale ou d'une communauté ? Lorsqu'ils se considèrent membres de telle ou telle communauté c'est souvent selon des considérations de religion, de groupe ethnique, ou de caste pour ce qui est de l'Inde.

En faisant appel à des réflexes communautaires, on ne met donc pas nécessairement en route un processus de progrès. Les trois interlocuteurs font remarquer de façon un peu désabusée que les communautés avec lesquelles ils travaillent ne sont pas insensibles aux sirènes du populisme et que certains se laissent coopter par d'autres membres qui nourrissent des ambitions

politiques. D'autres aspects sont également à rattacher aux difficultés de cette notion de communauté. Il existe des relations complexes entre communauté, classe et genres, et cela est bien visible dans l'espace dévolu aux femmes dans ces trois pays : les choses sont très différentes. Il apparaît que là où la pêche est toujours une affaire communautaire, les femmes tiennent une plus grande place dans la marche des choses, alors que dans le contexte canadien elles ont un rôle limité. Là où les femmes sont en force, elles ont tendance à ne pas se limiter à des préoccupations strictement professionnelles comme les droits d'accès à la ressource ou les profits escomptés.

Faut-il d'ailleurs s'occuper d'autre chose ? Ceux qui s'activent pour organiser le monde de la pêche devraient-ils s'occuper uniquement des questions strictement professionnelles, devraient-ils aussi élargir l'horizon et nouer des alliances avec des mouvements plus vastes ? Michael Belliveau estime que c'est seulement en se concentrant avant tout sur les questions de la reconstitution de la ressource et des droits d'accès qu'on retiendra les pêcheurs dans l'organisation. Et l'organisation pourra se permettre d'envisager de surcroît un appui à des politiques de progrès uniquement si elle parvient à conserver dans le temps un nombre d'adhérents significatif. Cette opinion est confirmée dans les faits : les organisations qui s'occupent de plus en plus de problèmes plus généraux, de mouvements plutôt nationaux commencent en effet à perdre des adhérents, qui estiment que leur organisation n'est pas capable de les aider à résoudre leurs problèmes immédiats.

Michael Belliveau préfère donc que les organisations s'occupent d'abord des « questions centrales » de la pêche au lieu de « fuir dans la politique ». Cela contribuerait sans doute à freiner l'élan de ceux qui cherchent à inscrire aussi des questions purement politiques à l'ordre du jour, sans pour autant aider à résoudre un autre problème : comment ces organisations peuvent-elles rester une force de progrès ? Si on n'élargit pas le débat d'idées, si on se cantonne dans des questions de « bifteck » et de professionnalisation, on risque de faire le jeu du conservatisme, et les pêcheurs pourraient bien succomber aux sirènes du populisme.

Les droits des Premières Nations

Au fil de son mémoire, Michael Belliveau détaille la position progressiste adoptée par l'UPM dans le contentieux avec les pêcheurs autochtones du Canada. Mais on ne sait trop s'il convient d'attribuer ce choix politique surtout à l'intervention de personnes comme lui. Une telle ouverture d'esprit aurait-elle existé en leur absence ? Cela prouve de toute façon qu'il est indispensable de faire un travail d'éducation sur cette question, l'une des plus

épineuses de la sphère politique canadienne. Lorsqu'on défend les droits des familles de pêcheurs, il ne faut pas perdre de vue certaines réalités historiques : les expropriations et la marginalisation dont furent victimes les Premières Nations de ce pays.

On a tenté d'effectuer ce travail en Inde, malgré les fortes résistances prévisibles. Nalini Nayak aborde le sujet lorsqu'elle décrit les efforts réalisés pour faire accepter un certain éclairage féministe ou une discipline visant à limiter volontairement les capacités de capture au sein des communautés.

Cela nous mène à un autre thème récurrent de la conversation : les relations entre « l'étranger/ère » et la communauté où il/elle travaille. Lorsque l'organisateur/trice tente d'élargir l'horizon et d'aborder ces sujets, pour lutter contre le populisme ou la tentation de tout réduire à des questions purement économiques, on lui rétorque alors que, de toute façon, il/elle « vient d'ailleurs ».

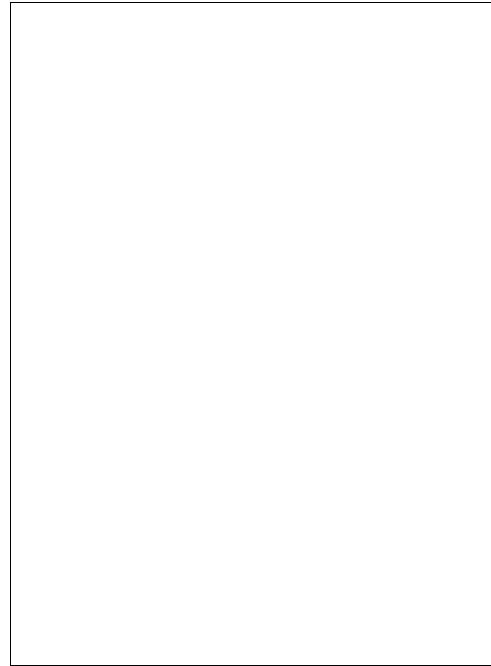
Parmi les trois interlocuteurs, Aliou Sall est le seul qui soit originaire d'une famille de pêcheurs. Lui aussi est pourtant devenu une sorte d'étranger, un intellectuel qui est allé étudier en Europe au lieu de travailler de ses mains.

Curieusement, tous les trois ont été influencés par la réflexion de Paolo Friere et d'Ivan Illich lors de leur politisation initiale. Ils font d'ailleurs appel à cette imprégnation lorsqu'ils débattent des différences entre « accompagner une situation, soutenir une situation, intervenir dans une situation ». Est-il préférable pour la communauté que ces « supporteurs » s'identifient entièrement à elle, se plongent dans ses réalités ou plutôt, comme le préconise Michael Belliveau, restent un peu en retrait et se contentent d'apporter quelque chose de nouveau dans cet environnement ?

Conversations se déroule dans un contexte de réduction des opportunités politiques, de recul des points qu'on peut marquer. Au Canada, cela est évident dans la tendance à la « professionnalisation », à la défense quasi exclusive de « son bifteck », à la résistance qu'on oppose à des positions plus progressistes vis-à-vis d'autres groupes marginalisés comme les autochtones.

En Inde, cela se traduit par le renforcement des sentiments de castes au sein de certains syndicats locaux et les avancées du communautarisme dans l'ensemble du pays.

Au Sénégal, on perçoit des signes du même acabit dans les tentatives de cooptation, d'accaparement du mouvement par des Ong



et des activistes politiques agissant dans le cadre communautaire.

C'est dans ce contexte que certains ont récusé l'action de nos trois « supporteurs ». Aliou Sall se demande si les populations de pêcheurs ont vraiment besoin d'intervenants extérieurs pour pouvoir s'organiser. Michael Belliveau dit clairement que le supporteur apporte quelque chose d'important. Il dit même que « les groupes sociaux ont tendance à glisser vers une régression infantile dans leurs façons de penser lorsqu'ils imaginent qu'ils se suffisent à eux-mêmes », ce qui un peu contradictoire avec son autre affirmation selon laquelle les organisateurs et les supporteurs ne devraient pas mêler des aspects plus idéologiques et plus politiques aux questions spécifiques de la pêche.

Quoi qu'il en soit, et tous les trois sont d'accord là-dessus, les points marqués par l'organisation ne doivent pas se mesurer sur la base des propos subjectifs de ses adhérents. Mais, à vrai dire, on n'est pas d'accord sur la nature des mesures objectives à employer. S'agit-il de la préservation ou de la reconstitution de la ressource ? S'agit-il de protéger la communauté, notamment ses membres les plus vulnérables ? S'agit-il d'obtenir pour des communautés et des travailleurs mal considérés une reconnaissance sociale et politique nouvelle ? S'agit-il d'être représenté dans les commissions officielles ? S'agit-il de mesurer les progrès à l'aune du nombre d'adhérents ou d'une présence sur la scène nationale ?

Bilans

Il n'est pas facile de comptabiliser les points marqués. Et l'organisateur/trice peut sentir venir la déprime en plaçant trop d'espoirs dans

l'action rationnelle et planifiée, dans le volontarisme ou l'idée qu'on peut agir sur tous les événements à force de volonté. Il est plus sage de garder le contact avec « la base », de savoir attendre le bon moment, d'accepter l'incertitude face aux variations souvent mystérieuses et capricieuses de la pêche. Souvenons-nous de ces paroles de Michael Belliveau : « Dans notre façon de penser, il faut faire une large place au paradoxe, à l'événement inattendu, aux revers également. C'est ce que je veux dire en affirmant qu'il faut bien réserver une place à la « volonté d'Allah ».

Un mot sur la présentation de *Conversations*. Est-ce que le dialogue à trois fonctionne ? Cela permet d'écouter, en prise directe, les interlocuteurs faire toutes sortes de commentaires intéressants, d'allusions et de digressions inattendues, chaque protagoniste provoquant chez l'autre une réponse immédiate. Mais souvent les conversations ont tendance à faire des méandres, et l'on passe donc facilement de détails techniques sur la pêche à une réflexion sur les choses de la vie.

La partie consacrée au « Travail d'organisation » est assez longue : il aurait peut-être fallu multiplier les sous-titres. Car on trouve là de longues digressions sur les particularismes de la pêche et de la société de chacun des trois pays et sur les rapports entre la science halieutique et le « savoir traditionnel » des pêcheurs.

Il y a aussi des allusions à tel ou tel aspect qui n'est pas développé dans la suite de la conversation, par exemple lorsque Michael Belliveau nous appâte avec le contentieux relatif aux droits de pêche des populations autochtones. C'était là un sujet brûlant pour des lecteurs canadiens. On a donc, à première vue, le sentiment que la conversation aurait pu être mieux menée par un interlocuteur extérieur, surtout si l'on souhaitait atteindre un public étranger au milieu de la pêche. Mais cette impression disparaît lorsqu'on arrive à la deuxième partie de l'ouvrage. On constate alors que les allusions un peu obscures et les raccourcis de la conversation trouvent un éclairage satisfaisant dans l'approche plus systématique des trois mémoires.

Il faut féliciter l'ICSF pour la qualité de cette publication. Son aspect (couverture, texte, mise en page) est agréable et satisfera les amateurs de bons livres. Il fallait cela pour diffuser un travail collectif riche d'idées et de passions dont il serait bon de s'inspirer. Il s'agit là d'une lecture indispensable pour tous ceux qui travaillent dans le monde de la pêche et ceux qui s'intéressent aux questions de pouvoir et de contre-pouvoir collectif. Il faut le faire connaître autour de soi et au plus large public possible. 🍄

Ce commentaire a été rédigé par
Apama Sundar
(asundar@chass.utoronto.ca),
chargé de recherche au
Département de sciences
politiques, Université de Toronto,
Canada

Pêche traditionnelle

Trop de monde sur Jambudwip ?

Les pêcheurs traditionnels qui installent leurs filets calés sur l'île de Jambudwip, dans le delta du Gange, vont peut-être se voir interdire cette activité saisonnière

Dans le district de South 24 Parganas de l'Etat du Bengale occidental se trouve Jambudwip, une île de 20 km située à 10 km au large à la pointe sud-ouest des Sunderbans, dans l'embouchure du fleuve Hooghly qui se jette dans le golfe du Bengale. Dans le port de pêche de Frasergunj, on peut embarquer sur un *bhut bhuti*, une petite embarcation locale motorisée qui vous emmènera en 45 minutes sur Jambudwip.

La présence de campements de pêcheurs sur cette île a été signalée en 1955 dans un document de Bikash Raychoudhury (*Moon and Net* publié en 1980 par l'Anthropological Survey of India). La pêche au filet calé sur pieux (*behundi jal*) est une activité traditionnelle dans divers secteurs du delta, côté Inde et côté Bangladesh.

C'est sur l'île de Jambudwip qu'elle est la plus importante, et ce sont surtout des membres de la communauté *Jalia Kaibartha* des monts Chittagong qui pratiquent cette pêche dans les eaux salées des Sunderbans. Après l'Indépendance de l'Inde en 1947, des gens appartenant à cette population de pêcheurs particulièrement entreprenante se sont installés dans certaines localités : Kakdwip, Namkhana, Sagar et Pathar Pratima, au Bengale occidental, et Champaran, au Bihar.

Mais ce moyen d'existence traditionnel est maintenant menacé. Le Central Empowered Committee, une commission ad hoc, a décidé que l'occupation saisonnière de l'île par des pêcheurs et leurs installations de séchage constitue une activité non forestière qui, dans le cadre de la Loi de 1980 sur la protection des forêts, ne peut être admise sans l'autorisation préalable du gouvernement central.

Cette Commission centrale a été constituée à la suite d'une décision de la Cour Suprême de l'Inde, en date du 20 juin 2002, afin, d'une part, d'agir sur les plaintes déposées à l'encontre d'actes du gouvernement central, des gouvernements des Etats ou de toute autre autorité en matière de déforestation et d'occupation illégale notamment et, d'autre part, de faire appliquer toute la législation relative à la protection des espaces forestiers. La commission a demandé aux autorités du

Bengale occidental de mettre un terme à tout empiètement illégal sur Jambudwip avant le 31 mars 2003.

La Direction des pêches du Bengale occidental, sous l'autorité du ministre de la pêche de cet Etat, Kiranmoy Nanda, défend fermement le droit des pêcheurs à occuper de façon saisonnière un espace approprié sur l'île, mais cette position est vigoureusement combattue par la Direction des forêts. Entre les deux les pêcheurs vivent dans l'incertitude, alors qu'ils viennent là depuis deux générations maintenant. Les autorités vont-elles estimer que leur activité demande à être réglementée ou vont-elles tout simplement procéder à une expulsion brutale des occupants ?

Le 29 mai 1943, le gouverneur du Bengale avait classé Jambudwip comme réserve forestière dans le cadre des forêts protégées de la division de Namkhana. Aucune activité n'était permise sur l'île, sauf avec l'autorisation de la Direction des forêts. Depuis au moins 1968, les pêcheurs obtenaient des permis pour se rendre sur l'île, ramasser du bois de feu et lancer leurs embarcations dans la crique principale

En 1989, Jambudwip fait partie de la Zone tampon de la Réserve de biosphère des Sunderbans où des activités respectueuses de l'environnement, la pêche par exemple, sont autorisées. Ce n'est pas le cas dans la Zone centrale de la Réserve soumise à une protection renforcée pour protéger sa biodiversité. Jambudwip se trouve en dehors de la Réserve de tigres des Sunderbans.

Destruction de la mangrove ?

A la suite d'une plainte déposée par le directeur de la Wildlife Protection Society of India pour occupation illégale des lieux et destruction de la mangrove par les pêcheurs, la Commission centrale ad hoc s'est rendue sur l'île le 3 décembre 2003. Dans son rapport daté du 24 décembre, elle demande aux autorités du Bengale occidental de faire disparaître toute trace d'occupation des lieux sur l'île avant le 31 mars 2003. Elle précise cependant qu'on pourrait étudier la possibilité d'y sécher du poisson, mais seulement après obtention du feu vert auprès du Ministère de l'intérieur et du Ministère des affaires étrangères pour les

pêcheurs concernés, car il semblerait que des gens originaires du Bangladesh participeraient aussi, dans l'illégalité, à cette pêcherie.

Auparavant, à la suite de la décision de la Cour Suprême du 12 décembre 1996 relative aux occupations illégales des zones forestières, il s'était produit toute une série d'événements. Le 23 novembre 2001, cette même cour enjoignait au gouvernement central de suspendre la régularisation en cours de toutes les empiètements.

Le 3 mai 2002, le Ministère de l'environnement et des forêts écrivait aux autorités de tous les Etats et Territoires de l'Union indienne de régulariser seulement des occupations acceptables datant d'avant 1980 et de procéder à l'éviction avant le 30 septembre 2002 dans tous les autres cas.

Peu de temps après la réception du courrier du Ministère de l'environnement et des forêts, la Direction des forêts a ordonné aux pêcheurs de ne plus se servir de cette île et de déménager leur équipement qui était entreposé dans des cabanes de bambous et de roseaux.

En juillet-août 2002, elle a fait mettre le feu à ces structures et aux affaires des pêcheurs qui étaient encore là. On peut s'interroger sur cette destruction par le feu car, le 9 août 2002, il y avait eu une réunion ministérielle entre l'Administration de la pêche et l'Administration des forêts, et on avait appris par voie de presse qu'il avait été décidé de régulariser l'occupation saisonnière d'un périmètre limité sur l'île pour le séchage du poisson par les pêcheurs titulaires d'une carte d'identité délivrée par la Direction des pêches. Par la suite, dans une lettre datée du 30 octobre

2002, le Ministère de l'environnement et des forêts prévoyait même la création de comités ou commissions de districts pour régler les difficultés relatives aux demandes de régularisation qui semblaient remplir les conditions.

Mais pour ce qui concerne Jambudwip, rien n'a été fait en ce sens. Ce courrier semblait faire apparaître une position plus conciliante de la part du Ministère : il n'était plus question de « éviction rapide » avant le 30 septembre mais de « progrès en matière d'éviction dans le cas d'occupation non recevable ».

Blocage de la crique

Pourtant, dans le cas de Jambudwip, les responsables de la Direction des forêts du Bengale occidental durcissent leur position. Ils font installer des poteaux en ciments à l'entrée de la crique - un espace vital pour cette pêcherie apparemment pour empêcher les bateaux de pêche d'y entrer. Le 12 novembre 2002, pour la première fois dans l'histoire récente de Jambudwip, dix pêcheurs sont noyés lors d'un cyclone parce qu'ils n'ont pas pu se mettre à l'abri dans la crique.

Peu de temps après cette tragédie, le Forum national des travailleurs de la pêche (NFF) de l'Inde a, le 18 novembre 2002, lancé une campagne de protestation contre l'interdiction des campements saisonniers des pêcheurs et le blocage de l'entrée de la crique de Jambudwip. Le secrétaire général de la Direction des pêches du Bengale occidental a fait savoir à la Commission centrale ad hoc que son gouvernement avait décidé d'autoriser les pêcheurs à s'installer sur l'île de Jambudwip vu que cela s'est fait de façon continue pendant pratiquement cinquante ans.

Les pêcheurs ont pu recommencer à prendre du poisson mais ils n'avaient pas le droit de débarquer sur l'île. Le 25 novembre 2002, ils ont enlevé quelques poteaux de ciment qui avaient été installés par la Direction des forêts du Bengale occidental puis ils sont entrés dans la crique et se sont assis dans leurs embarcations pour protester de façon pacifique contre l'interdiction qui pesait sur eux.

Le 26 novembre 2002, le Chief Secretary du Bengale occidental a écrit à la Commission centrale ad hoc pour lui demander d'entériner la proposition de son gouvernement, à savoir autoriser les pêcheurs à sécher leur poisson sur l'île jusqu'en février 2003. Il s'agissait là d'une mesure temporaire en attendant un courrier officiel du gouvernement local sur cette affaire. La lettre contenait également des propositions pour résoudre le problème de manière durable, par exemple en autorisant cette activité saisonnière à l'intérieur d'un périmètre matérialisé par une palissade sur le bord de mer, bien séparé de la mangrove à l'arrière.

Sans doute le rapport de la Commission prévoit-il indirectement une reprise des opérations de séchage du poisson pour la saison 2002-2003, mais c'est toujours comme une épée de Damoclès suspendue sur l'avenir de cette pêcherie. A l'heure où est écrit cet article, on ne sait pas encore si les pêcheurs pourront reprendre leur activité en 2003-2004.

Pendant la haute saison, environ 3 000 travailleurs s'installent sur l'île dans des cabanes de bambous et de roseaux. Ils ont pour tâche de réparer les filets, de trier, sécher et conditionner le poisson tandis que 3 500 pêcheurs pratiquent leur art au filet calé sur pieux (*behundi jal*) dans les eaux avoisinantes.

Ces pêcheries fonctionnent grâce à plusieurs facteurs : l'écosystème particulier du delta et les gens de cette communauté qui connaissent si bien les interactions entre les phases de la lune, les courants marins, les migrations du poisson, la dynamique des fonds marins (modes de sédimentation, caractéristiques des sols...). Ici on capture, on transporte et on transforme simultanément. On travaille en équipes vingt-quatre heures sur vingt-quatre. Dans une unité de pêche, le chef des opérations est appelé *bahardar*.

Pratiquement, c'est comme si deux campements se mettaient en place : l'un à terre et l'autre en mer. Ceux qui pêchent ne reviennent pas sur l'île avant la fin de la saison, sauf sous la menace d'un cyclone ou lorsque se produit un accident. Des bateaux de transport assurent une ou deux navettes quotidiennes entre les lieux de pêche et les sites de séchage du poisson.

L'île, et surtout la crique à marée haute, est bien utile pour débarquer le poisson et embarquer des vivres pour ceux qui restent sur les lieux de pêche, et aussi pour se mettre à l'abri en cas de conditions cycloniques. Sur Jambudwip on trouve de l'eau potable et du bois de feu. Dans le passé, il fallait disposer régulièrement de quantités suffisantes de bois pour faire la cuisine et pour faire bouillir les filets de chanvre dans des baignoires pour qu'ils soient invisibles sur les vasières épaisses des *khari*. Aujourd'hui le bois ne sert plus qu'à faire la cuisine car tout le monde utilise désormais des filets en nylon qu'on n'a pas besoin de teinter.

Dans les pêcheries *behundi jal*, on fixe une série de filets poche sur des pieux plantés dans les fonds ondulés, vaseux et collants (*khari*) situés à une distance d'environ 25 milles nautiques de Jambudwip. Le *khari* est un mélange de boue et de palétuviers en décomposition qui constitue un véritable garde-manger pour les poissons de fond. L'abondance du poisson de fond attire d'autres espèces prédatrices, et les pêcheurs se servent dans cette abondance, qu'elle soit proie ou prédateur.

Les filets poche

Chaque unité de pêche dispose d'une vingtaine de filets poche. Un filet poche mesure environ 22 m de long, avec une ouverture de 18 m. Des cordes adaptées à la profondeur de l'eau retiennent les ailes de la poche à des piquets de métal plantés dans la vase. Et les nœuds sont faits de telle sorte que le filet se trouve toujours dans le sens du courant, à marée haute comme à marée basse.

La forme du filet fait aussi qu'il s'abaisse vers le fond lorsque le courant est fort et qu'il se positionne à mi-hauteur dans un courant plus faible. Quand il n'y a pas de courant, il flotte à la surface. Deux solides pièces de bambou sont fixées sur la gueule à 6 m l'une de l'autre pour qu'elle reste en position ouverte. L'ensemble est installé à une profondeur de 12-15 brasses. Synchronisée à la dynamique du courant, la large ouverture de la poche permet de capturer à la fois des espèces démersales et des espèces pélagiques.

Sur chaque *khari* on installe une rangée de cinq filets groupés. Souvent on choisit différents *khari* pour déployer tous les engins. S'il arrive que le chalut laboure les fonds, le filet poche calé n'y fait pas de dégâts. Il est vidé lorsque la mer est étale, que le courant s'arrête et que la gueule flotte à la surface. Le poisson est alors sorti par le cul de la poche. Le mot bengali *doa* qui désigne cette opération peut se traduire par « la traite ». Une unité de pêche produit environ 400 tonnes de poisson dans la saison. Les deux tiers sont constitués d'espèces qui seront séchées pour la consommation humaine ou l'alimentation de la volaille : Bombay duck,

sabre, anchois, sap sap soleil, chirocentre dorsale... L'autre tiers, qui a plus de valeur, est vendu en frais : crevette, verrue bronzée, poisson chat, barbure malami, anguille, raie... On estime à 4 millions de roupies (80 000 dollars environ) la valeur de la production d'une unité de pêche quand la saison est bonne.

Si on additionne le tout, on peut dire que cette pêcherie produit, au cours de la saison de pêche qui s'étale sur cinq mois, environ 16 000 tonnes de poisson, pour une valeur de 168 millions de roupies (3,4 millions de dollars). Selon Dr L. K. Banerjee, directeur adjoint en retraite de la Botanical Survey of India, et qui étudie la mangrove des Sundarbans depuis trente ans, il y a là différents types de végétation : palétuviers *Avicennia*, herbes *Porteraesia coarctata* et *Phoenix paludosa*. Ce n'est pas vraiment très varié.

Les photos satellite de l'île pour la période 1981-2001, produites par la National Remote Sensing Agency (NRSA) et transmises à la Commission ad hoc par la Direction des forêts comme preuve irréfutable de la destruction de la mangrove, font apparaître une bonne couverture de palétuviers, sauf dans des zones que les pêcheurs sont accusés d'avoir déboisées. Mais cette qualité de clichés haute-résolution n'est disponible en Inde que depuis 1998, et l'on peut s'interroger sur l'authenticité des « preuves irréfutables » sensées montrer en détail la situation avant 1998. Il faudra soumettre ces documents à une expertise scientifique indépendante.

Même si les pêcheurs prélèvent du bois sur les palétuviers de Jambudwip, la situation n'est pas pour autant catastrophique : la mangrove à *Avicennia* de l'endroit peut se refaire, comme on l'a vu dans d'autres régions de l'Inde et à l'étranger. En plus, les pêcheurs sont prêts à remplacer le bois de feu par des bonbonnes de gaz pour faire la cuisine.

Actuellement on estime à 10 000 personnes le nombre de personnes qui dépendent de cette pêcherie. Il y a trente-cinq ans, ils étaient environ 200 seulement. Au lieu de tout arrêter, les autorités feraient mieux de bien comprendre les divers aspects de cette activité et essayer de corriger ce qui ne va pas par des mesures appropriées de gestion du littoral, l'île et les zones de pêche formant un tout. Mais pour cela il est indispensable que la Direction des pêches et la Direction des forêts se concertent entre elles et avec les pêcheurs.

Dans son poème intitulé *My Last Duchess*, Robert Browning fait dire au Comte : « J'ai donné des ordres et tous les sourires se sont figés ». Dans l'affaire de Jambudwip, il est grand temps de suspendre les ordres donnés afin que les sourires soient de retour sur les visages des pêcheurs. ¶

Cet article a été écrit par Sebastian Mathew, conseiller de l'ICSF pour les Programmes (icsf@vsnl.com)

Brèves

La CITES étend sa protection

Le mois dernier, la douzième Conférence des Parties à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) a décidé de protéger l'acajou et toutes les espèces d'hippocampes et de réglementer le commerce du requin pélerin et du requin baleine. L'inscription de l'hippocampe dans l'Annexe II de la CITES prendra officiellement effet le 15 mai 2004.

Ceux qui ont déclaré leur opposition, le Japon en premier lieu, disaient qu'il n'y avait pas assez de justification scientifique. Au sein de la Commission, il manquait deux voix pour atteindre la

majorité des deux tiers requise pour la mise sur l'Annexe II.

En plénière cependant, l'entrée du requin baleine a été approuvée par 81 voix contre 37, celle du requin pélerin par 82 voix contre 36.

Les requins baleines et les requins pélerins, les plus grands poissons du monde, sont exploités pour leur chair et surtout pour les ailerons.

Les ailerons de requin baleine se vendent à fort bon prix en Asie. On dit qu'en 1999, un aileron a même atteint le prix de 15 000 dollars. Ces deux espèces sont très migratoires et on trouve souvent des spécimens dans les prises accessoires.

Nouvelle-Zélande : réserves marines

En Nouvelle-Zélande, une nouvelle loi permet la création de réserves dans un endroit ou un autre de la Zone économique exclusive des 200 milles.

Jusqu'à présent, cela ne pouvait se faire que dans la bande côtière des 12 milles.

Si la pêche est interdite dans les réserves marines, d'autres activités, comme la recherche scientifique, peuvent y être autorisées.

Certains reprochent à ce nouveau texte de ne pas assez tenir compte des droits d'usage sur la ressource.

Il citent la Réserve marine de la côte sud de Wellington, par exemple, où la ressource serait

complètement inaccessible, ce qui n'est pas du tout dans l'esprit du développement durable et du respect des droits de pêche traditionnels.

Ghana : éteignez vos lumières !

Au Ghana, la tension monte chez les pêcheurs depuis que le gouvernement a

décidé de sévir contre les bateaux qui utilisent des lumières pour attirer le poisson dans les filets.

Depuis une semaine, de peur de se faire arrêter par la marine nationale, au moins 500 embarcations membres de l'Association des pêcheurs côtiers du Ghana qui utilisent cette méthode sont restées au port ou sur les sites de débarquement.

Les autorités justifient leur décision en disant que ces lumières ont un effet néfaste, qu'elles contribuent à la destruction des stocks, surtout des juvéniles.

Les pêcheurs craignent que cette mesure ne détruise leur emploi.

Brésil : pas d'indemnité chômage

Au motif que cela serait contraire à l'intérêt public et aux dispositions de la Constitution, la Présidence de la République s'est opposée à un projet de loi qui prévoyait de verser des indemnités de chômage à des pêcheurs ayant dû cesser leur activité durant la fermeture temporaire de certaines pêcheries.

Selon le *Diario Oficial de La Unión*, l'Exécutif dit que les pêcheurs professionnels sont déjà couverts par une assurance chômage. Et le ministre de l'économie précise qu'il n'existe pas de budget pour couvrir ce type d'opération, et que de toute façon ce serait contraire à la Loi de responsabilité fiscale. De leur côté, les pêcheurs disent que la décision gouvernementale est absurde.

Environ 11 000 pêcheurs bénéficient d'une assurance chômage. Les responsables syndicaux espéraient que, grâce au projet de loi en cause, 4 400 autres travailleurs de la pêche auraient pu y prétendre, ce qui aurait représenté une augmentation de 40 pour cent.

La question des subventions

L'Argentine, le Chili et le Pérou mettent leur poids du côté des Amis du poisson qui militent pour la

suppression des subventions à la pêche.

Les Amis du poisson, parmi lesquels la Norvège, l'Islande et la Nouvelle-Zélande, réclament que toutes les subventions soient passées au crible, que l'on examine de près les programmes d'aide et de soutien pour savoir s'ils ne sont pas en contradiction avec les règles multilatérales du commerce.

L'Argentine, le Chili et le Pérou ont fait connaître leurs préoccupations à l'Organisation mondiale du Commerce (OMC).

Diverses organisations du secteur de la pêche ont participé à une réunion avec les représentants des gouvernements.

Les entreprises de pêche disent qu'elles paient des taxes et des impôts mais qu'ils ne bénéficient pas d'aides à l'exportation, alors que dans d'autres pays, des entreprises du secteur de la pêche qui font venir des produits de la mer argentins touchent des subventions.

Enfants au travail

Selon l'Organisation internationale des migrations, le programme Free the Fishing Boys, qui reçoit des financements américains et qui a pour but de faire rentrer chez eux plus de 1 200 enfants forcés à travailler dans la pêche dans les Régions du Centre et de la Volta du Ghana,

connaît de bons résultats.

A ce jour, le personnel basé dans les districts de Yeji et d'Atebubu,

dans la Région du Brong-Ahafo, a recensé 814 enfants qui travaillent dans des conditions proches de l'esclavage dans certaines communautés de pêcheurs installées sur les rives du Lac Volta ou sur ses îles.

Lac Victoria

L'Union européenne a approuvé un financement de 29,9 millions d'euros pour aider la mise en œuvre de mesures de gestion dans les pêcheries du Lac Victoria.

Ce programme, étalé sur une période de cinq ans (2003-2007), concrétise le soutien européen au Plan de gestion de la pêche qui vise à préserver les ressources de ce lac.

Il s'agit notamment d'aider les autorités de l'Ouganda, du Kenya et de la Tanzanie à exercer un suivi des captures et à lutter contre la pêche illégale.

Mozambique : braconnage

Selon le journal indépendant *Mediafax*, les autorités du Mozambique ont

arraisonné le mois dernier quatre navires de pêche industrielle qui ciblaient en toute illégalité la crevette dans les eaux nationales.

Cela s'est passé dans la zone crevettière la plus fertile de tout le pays, sur le banc de Sofala qui se trouve au large de la partie centrale de la côte mozambicaine, et en plus durant la période de fermeture annuelle qui protège les cycles de reproduction.

Toujours selon ce journal, citant des sources professionnelles, les quatre navires, sous pavillon thaïlandais, sont actuellement bloqués au port de Quelimane.

Malaisie : on serre la vis

Pour reconstituer les ressources halieutiques du pays et revenir à des niveaux d'exploitation plus durables, le Ministère de l'agriculture de Malaisie envisage d'imposer des quotas de production et de réduire le nombre des licences de pêche.

Inde : chemins tortueux

La Commission centrale ad hoc (CEC) qui a été constituée par

le ministère de l'environnement et des forêts et qui a été chargée d'étudier le problème de la mortalité des tortues Olive Ridley sur les côtes de l'Orissa, a demandé au gouvernement de cet Etat d'établir dans les mois à venir des camps permanents et des bases de bateau pour pouvoir intervenir dans la protection des espèces menacées.

Elle a également demandé que les fonctionnaires du service des garde-côtes de Paradeep soient officiellement chargés, dans le cadre de la loi portant réglementation de la pêche dans l'Etat d'Orissa, d'arrêter et d'arraisonner au besoin les chalutiers opérant dans les zones protégées où

les tortues viennent pondre.

Elle demande à la Direction des pêches de suspendre les licences des bateaux qui ne se seraient pas équipés de systèmes d'évacuation des tortues.

Et elle recommande l'interdiction, pour une durée de trois mois, de l'usage de filets maillants à moins de 5 km des lieux de nidification.

C'était l'extrémité de la terre : les derniers doigts, noués par les rhumatismes, recroquevillés sur rien. Des falaises sombres, menaçantes, la mer sans fond qui explose, et rien de l'autre côté, blanchie par les visages des noyés. Le lugubre s'est installé en maître sur l'amoncellement de rochers : reliquat de soldats de guerres anciennes, de sales conflits. La mer bombarde leurs oreilles, sans qu'ils ne bronchent. Sous l'eau, d'autres rochers encore cachent leur ressentiment.

— Extrait de *Finisterre* de Sylvia Plath

L'ICSF est une Ong internationale qui s'intéresse aux problèmes de la pêche à travers le monde. Ce collectif est officiellement reconnu par le Conseil économique et social des Nations unies et il est sur la liste spéciale des Ong internationales à l'OIT. Il a aussi le statut d'organisme de liaison à la FAO. L'ICSF est enregistré à Genève et a un bureau à Chennai (Inde) et à Bruxelles (Belgique). Il constitue un réseau mondial de militants associatifs, d'enseignants, de techniciens, de chercheurs et scientifiques. Il suit l'actualité, effectue des études, facilite les échanges, mène des campagnes d'opinion et d'action, diffuse l'information. Sa revue SAMUDRA (Océan en sanskrit) sera heureuse de recevoir réactions et contributions. La correspondance doit être adressée au bureau de Chennai (Madras) en Inde.

Les opinions exprimées dans les articles publiés sont celles des auteurs. Elles ne représentent pas nécessairement la position officielle de l'ICSF.

SAMUDRA est disponible en anglais, en français et en espagnol sur <http://www.icsf.net> ou <http://www.icsf.org>

publié par
Chandrika Sharma pour le
Collectif international d'appui aux travailleurs de la pêche
27 College Road, Chennai 600 006 (Inde)
tél : (91) 44-827 5303 fax : (91) 44-825 4457
e.mail : icsf@vsnl.com

Bureau de Bruxelles:
ICSF, rue du Midi 165, B-1000 Bruxelles (Belgique)
tél : (32) 2-513 1565 fax : (32) 2-513 73 43
e.mail : icsfbrussels@yucum.be

préparé par
K G Kumar

traduction
Gildas Le Bihan-CRISLA, Lorient

mise en page
Satish Babu

couverture
tableau de Henri Rivière

crédit photographique
Leith Duncan, Menakhem Ben-Yami, Brian O'Riordan, General Libraries, Université du Texas à Austin
K G Kumar, Rolf Wilmann, Sebastian Mathew, Chandrika Sharma, Ian Bryceson

brèves
www.iom.int, fis.com, ENS, BBC, Allafrica.com,
www.hinduonnet.com, www.nzherald.co.nz, www.emedia.com

imprimé par
Nagaraj and Company Pvt. Ltd, Chennai

SAMUDRA n° 34 mars 2003
publication non commerciale à diffusion limitée